

Le Réveil de Saint-Porchaire



Le Sommaire



Les vœux - Médaille

19



38^e Anniversaire du jumelage

21



Judo

32



Théâtre Ô Vert

33

Le mot du maire p. 3-4

CONSEIL MUNICIPAL..... p. 5-20

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les vœux - Médaille.....p. 21

Nouveau..... p. 22

Inscription à la garderie et à la cantine p. 22

La propreté des rues.....p.23

Toilettes publiques..... p. 23

Cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 p. 23

38^eanniversaire du jumelage p. 24-25

Maison Marie Bon p.26

Les manifestations de l'été p. 27

Travaux parcours sportif p. 28

Nouveau à Saint-Porchaire.....p.28

La bibliothèque municipale p. 29

AUTRES INFOS

Secteur Jeunesse p. 30

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle . p. 31

Le réseau parentalité cœur de famille p. 32

Le RPE p. 32

La check list anti moustique tigre p. 32

La journée défense et citoyenneté p. 32

ASSO'S

Ateliers Artistique du Bruant p. 33

Association des Amis de la Roche-Courbon p. 34

Tai-Chi p. 34

L'Association des Parents d'Élèves..... p. 35

Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club p. 35

Club de gymnastique volontaire et de marche p. 36

Judo Club..... p. 36

Les P'tits Héros Charentais-Maritime..... p. 37

Tennis Club p. 37

Théâtre Ô Vert..... p. 37

SORTIR..... p. 38

NUMÉROS UTILES p. 39

Le Réveil
DE SAINT-PORCHAIRE

Directeur de la publication : Jean-Claude Grenon

Comité de rédaction : Mairie de Saint-Porchaire,

Maquette et impression : Imprimerie Lagarde 05 46 22 70 55

Tirage : 950 exemplaires

Diffusion gratuite. Reproduction partielle ou totale interdite.

Juin 2023

Le mot du maire

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*

Vous aurez remarqué, au premier coup d'œil, que la couverture du bulletin d'informations municipales a changé.

En effet, la page de couverture met en valeur des lieux emblématiques de notre commune. La charte graphique est aussi renouvelée apportant un dynamisme nouveau à cette parution semestrielle.

Cette année 2023, je l'ai déjà évoqué, marque le centenaire de la mort de Pierre Loti, écrivain très attaché à notre commune. La ville de Rochefort, dont le projet est de restaurer la Maison Pierre Loti, a fédéré les communes que l'écrivain aura marqué de son empreinte : Saint-Porchaire, Saint-Pierre d'Oléron et Échillais.

La commune étant propriétaire de la maison située au n° 96 rue Nationale, a, grâce à cette initiative, entrepris sa réhabilitation partielle.

Sa sœur, Marie Bon, épouse du percepteur, accueillait le jeune Julien Viaud pendant les vacances, lui qui allait plus tard devenir écrivain sous le nom de Pierre Loti.

Ce projet présente deux actions complémentaires. Celle conduite par la commune et celle conduite par la Communauté de communes Cœur de Saintonge dans le cadre de sa compétence «tourisme» : réhabilitation de l'immeuble par la commune ; mise en œuvre d'une scénographie consacrée aux années de jeunesse du futur écrivain et d'un cheminement piétonnier entre cette demeure et le château de la Roche-Courbon, qui reprend le trajet suivi par Julien Viaud et qu'il décrit dans un de ses romans. Ce lien entre le centre-bourg et le château de la Roche Courbon consacre bien l'esprit qui était le sien et qui symbolise son attachement à ces lieux emblématiques.

Je tiens à remercier tous les propriétaires des terrains qui ont accepté que soit délimité et aménagé ce sentier.

Remerciement aussi à Monsieur et Madame Sébert-Badois, propriétaires du château, qui ont accepté spontanément l'idée qui ne peut être que positive et bénéfique.

Développer l'offre touristique de notre territoire, faire connaître ou redécouvrir l'écrivain, l'académicien, le grand voyageur et toutes ses facettes, tels sont les objectifs affichés.

Retenons aussi que Pierre Loti, a favorisé la renaissance du château de la Roche-Courbon à travers l'œuvre de Monsieur Paul Chénereau et ses héritiers, a reçu des funérailles nationales en 1923 et avait émis le vœu que le convoi funèbre s'arrête devant la maison de Saint-Porchaire, ce qui fut fait.

Cette réhabilitation est la meilleure façon de reconnaître son attachement à ce «petit coin si ignoré de notre Saintonge».

L'inauguration est prévue le 1^{er} juillet 2023 à 11h et vous y êtes tous conviés.

Cependant, l'évolution de notre commune ne se résume pas à ce seul projet. Nous allons pouvoir commencer à l'automne la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, projet auquel nous pensons depuis quelques années, projet mis en sommeil lors de la pandémie de la Covid-19, mais projet désormais abouti puisque les entreprises qui vont y travailler ont été retenues.

Toutes les conditions sont désormais réunies pour sa réalisation. Ainsi, les professionnels de santé qui ont adhéré à ce projet auront en commun un lieu clairement identifié et des conditions d'accueil des patients tout à fait optimales.

Sur notre territoire cantonal, notre commune occupe une position centrale et se doit de proposer tous les services nécessaires à la population, qu'elle soit intérieure ou extérieure. C'est ce qui concourt à l'attractivité de notre commune et nous devons poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs, dans les mois qui viennent, les travaux de finition vont être réalisés tant dans le lotissement privé «Le Pré des Roches» que dans notre lotissement communal «Les Coudraies Sud» : aménagements des espaces verts, mise en place de l'éclairage public, travaux de voirie. L'ensemble des



maisons étant construites, ces travaux peuvent être faits sans craindre des détériorations par des engins de chantier préjudiciables à la voirie. Ainsi, un nouveau quartier existera dans sa configuration définitive, pour le bien-être de ses habitants.

Depuis le 9 mai dernier, le service des cartes d'identité et des passeports accueille les personnes qui ont besoin de faire ou de refaire une carte d'identité ou de se doter d'un passeport.

Le service ainsi proposé s'avère très utile et l'engouement vérifié lors de son ouverture ne se dément pas. Parfois des personnes parcourent des centaines de kilomètres pour satisfaire à leur prise de rendez-vous. Il faut être patient, être doté de toutes les pièces nécessaires pour que les formalités se passent dans les meilleures conditions.

Courtoisie et patience, telles sont les qualités indispensables pour que votre démarche soit un plaisir !

Après plus d'un an de travaux, le nouveau Centre de Secours de Saint-Porchaire est devenu une réalité ! Les sapeurs-pompiers en ont pris possession dans la seconde partie de ce mois de juin.

D'une superficie trois fois supérieure au centre de secours qu'ils viennent de quitter, c'est une véritable reconnaissance qui leur est décernée, pour le service indispensable qu'ils accomplissent auprès des populations et dans la nécessité de protéger les biens.

Entièrement financé par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, cet équipement confirme la volonté de cette institution de conforter la sécurité, d'apporter les réponses à l'urgence, de faire en sorte que les hommes et les femmes qui se dévouent «volontairement» soient aussi un exemple à suivre et favorisent le désir de participer à cette action civique.

Comme tous les ans, le budget municipal a été élaboré pour engager et financer des actions et des projets utiles à la collectivité. Il a été voté par la seule majorité municipale.

Depuis 10 ans, je ne propose aucune augmentation des taux d'imposition locale (taxe d'habitation lorsqu'elle existait, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et ce pour ne pas infliger aux contribuables des charges supplémentaires.

En revanche, l'État, comme tous les ans, a décidé de réévaluer la valeur locative des biens immobiliers. Si en 2022, la valeur locative a été augmentée de 3,4 %. Pour l'année 2023, ce sera une majoration de 7,1 %. De ce fait, et non par la volonté du Conseil municipal, car c'est lui qui décide, les contribuables constateront une augmentation de leur imposition.

Les conseillers municipaux d'opposition ont émis le souhait de voir diminuer les taux locaux. Ceci me paraît être pure démagogie et je dirais même irresponsable car les sommes qui seront collectées en supplément ne compenseront même pas les dépenses que nous devons supporter : dépenses liées au coût de l'énergie (électricité, combustible), à l'augmentation des composants des matériaux de voirie, à l'entretien des bâtiments communaux, aux salaires et charges sociales ; en un mot toutes les dépenses de la collectivité.

Au contraire, nous serons amenés à puiser pour partie dans les réserves budgétaires antérieures.

La situation financière de la commune est saine et heureusement je peux vous assurer que nous ne prendrons pas exemple sur certaines communes qui augmentent continuellement les taux d'imposition locale de façon exponentielle.

L'été vient de commencer et c'est le temps des soirées entre amis ; c'est aussi le temps des festivals et des animations locales de renom comme «Sites en Scène». Alors, venez participer à ces manifestations conviviales, que ce soit «les vendredis festifs» sur la place Eugène Bézier, que ce soit le feu d'artifice du 13 juillet, que ce soit d'autres événements. Vous n'aurez que le choix !

Profitez des belles soirées d'été et des vacances.

Jean-Claude Grenon,
Maire de Saint-Porchaire



Conseil municipal

Séance du 28 novembre 2022

Vie associative

Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles

Comme l'année précédente, toutes les associations sportives et culturelles de la commune ont été sollicitées pour connaître leur besoin de financement. Elles ont toutes été reçues par la Commission à l'exception des Ateliers Artistiques du Bruant, aucune date n'ayant pu être fixée.

Le budget voté au BP 2022 pour les subventions est de 13.000 € ; 100 € ont déjà été attribués à l'association les Sapeurs du Désert.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ le Conseil municipal, **ACCORDE** aux associations sportives et culturelles suivantes, ayant un intérêt local, une subvention de fonctionnement :

• Association des parents d'élèves	500 €
17 voix pour – 2 abstentions Mme Boursiquot – M. Le Pouliquen	
• Ateliers artistiques du Bruant.....	2.050 €
unanimité	
• Badminton Saint-Porchaire 17	300 €
unanimité	
• Club de gymnastique volontaire	500 €
unanimité	
• Judo Club.....	1.650 €
unanimité	
• La Boule blanche	800 €
unanimité	
• MAM Le Nid des hirondelles	500 €
18 voix pour – 1 abstention Mme Boursiquot	
• Les Voix du Bruant	600 €
unanimité	
• Saint Porchaire-Corme Royal Football Club	2.000 €
unanimité	
• Tennis Club de Saint-Porchaire	2.000 €
unanimité	
• Théâtre'O'Vert	800 €
unanimité	
• Fêtes du bruit.....	600 €
unanimité	
• Amitié Saintonge Banfora.....	300 €
unanimité	
TOTAL.....	12.600

PRÉCISE que les conseillers étant concernés par l'une de ces associations n'ont pris part ni au débat ni au vote. **DIT** que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Marchés publics

Création d'un parcours de santé : choix des entreprises

Monsieur Vital précise que ce dossier a été co-géré avec Monsieur Renoux et Monsieur Boursiquot, président du club de gym, puis y a été associé Monsieur Tireau.

Le parcours sera installé près de l'espace multi-activités et comblera les espaces libres autour des structures de sports du secteur. Au global, le parcours fera environ 500 m et sera constitué de 10 agrès.

Pour la création de la plate-forme, deux entreprises ont été consultées et c'est l'offre de l'entreprise TP Jolly qu'il est proposé de retenir pour un montant de 9.996 € HT.

Pour les agrès, quatre entreprises ont été consultées et c'est la société Agora collectivités qu'il est proposé de retenir pour un montant de 10.539 € HT. Il conviendra aussi de retenir l'entreprise Cap Loisirs pour le scellement des agrès, qui travaille avec la société Agora collectivités, pour un montant de 3.300 € HT.

La commune a reçu un accord de subvention du département à hauteur de 20 % du montant HT, soit 5.000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 contre (Mmes Louassier et Moizan), le Conseil municipal, **CHOISIT** les entreprises suivantes pour les travaux de création d'un parcours de santé :

- TP JOLLY (17250 Pont l'Abbé d'Arnoult) 9.996,00 € HT / 11.995,20 € TTC
- AGORA COLLECTIVITES (17250 Saint-Porchaire) 11.229,00 € HT / 13.474,80 € TTC
- CAP LOISIR (17250 Les Essards) 3.300,00 € HT / 3.960,00 € TTC

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 130.

Marchés publics

Création d'un local place Bézier : choix des entreprises

Une orthophoniste a souhaité s'installer à Saint-Porchaire à condition de trouver un local pour le 1^{er} janvier 2023, son bail actuel arrivant à son terme à cette date. Il semblait difficile de refuser l'installation à Saint-Porchaire de cette professionnelle de santé. Aussi, pour répondre à son souhait de s'installer dès le 1^{er} janvier 2023, les entreprises ont été consultées rapidement et les travaux sont engagés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Tireau, M. Garraud n'ayant pas pris part au vote), le Conseil municipal,
CHOISIT les entreprises suivantes pour les travaux de création d'un local place Bézier :

- Menuiserie Raymond Bernard (17250 Beurlay)
.....18.515,86 € HT / 22.219,03 € TTC
- Sarl Thierry Skieffer (17250 Plassay)
..... 2.511,52 € HT / 3.013,82 € TTC
- Entreprise Dupré (17100 Saintes)
.....9.662,70 € HT / 11.595,24 € TTC
- Entreprise OTB Viaud (17600 Corme-Royal)
..... 5.322,40 € HT / 6.386,88 € TTC

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 228.

Finances

Fongibilité des crédits : utilisation du transfert de crédit en section d'investissement

La nomenclature M57, applicable au 1^{er} janvier 2022, ne prévoit plus d'article de « dépenses imprévues » mais le principe de la fongibilité des crédits. Il s'agit de la faculté pour le Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Cette autorisation lui a été donnée par le Conseil lors de la séance du vote du budget ; quand le maire utilise cette possibilité, il en informe le Conseil municipal lors de sa plus proche séance.

- opération 228 - local place Bézier : +25.000 €
- article 2111 - acquisition de la parcelle AL 350 rue du Collège.
- opération 136 - acquisition d'une autolaveuse pour les écoles : + 4.500 €

Ces besoins supplémentaires, soit 30.825 €, sont déplacés de l'opération 088 - église.

Finances

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation - Modification de la délibération de demande de subvention au titre du programme européen LEADER - rectification du plan de financement.

Lors de sa séance du 20 décembre 2021, le Conseil a sollicité une subvention au titre du programme européen Leader, pour les travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti. À ce moment, il avait été prévu que la Commune percevrait du programme Leader une subvention d'un montant de 75.000 €. Ce programme Leader arrive à son terme, et il reste des crédits non utilisés qui sont redistribués. Ainsi la commune va pouvoir percevoir 15.000 € supplémentaires.

Afin de mettre en conformité notre demande avec les nouveaux montants, il est nécessaire de reprendre la délibération afin de mettre le plan de financement en conformité avec ce que la commune va percevoir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,
MODIFIE sa délibération n° 2021/65 du 20 décembre 2021 ainsi qu'il suit :
SOLLICITE une subvention au titre du programme européen Leader, pour les travaux de réhabilitation de la maison Pierre Loti, dont le montant est estimé à 336.584,81 € HT :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
- Honoraires d'architecte	39.000,00 €
- Relevé du géomètre	2.525,00 €
- Mission SPS et CT	4.538,00 €
- Travaux	290.521,81 €
TOTAL H.T.	336.584,81 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	acquise	300.000,00€	25,00 %	75.000 €
Leader	sollicitée	336.584,81€	26,73 %	90.000 €
Département 17	sollicitée	297.448,43€	20,17 %	60.000 €
Fonds propres	acquise	336.584,81€	33,15 %	111.584 €

DIT que le lot 5A plâtrerie-cloisons sèches-plafonds est retiré de la consultation et n'a donc plus besoin d'être pourvu.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2022 à l'opération 191.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation - Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Patrimoine

Le projet de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti est éligible à une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti de Saint-Porchaire, engagés dans le cadre du projet «Pierre Loti 2023».

DIT que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2022 à l'opération 191.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Local place Bézier - Demande de subvention au département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des communes rurales

Le local place Bézier en vue de l'installation d'un cabinet d'orthophoniste peut bénéficier d'une subvention du département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des communes rurales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

SOLLICITE auprès du département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux de réhabilitation d'un local place Bézier au titre de la revitalisation des communes rurales dont le montant des travaux est estimé à 36.012,48 € HT / 43.214,97 € TTC.

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2022.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Affaires scolaires - École élémentaire : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2021/2022

Il est rappelé que nos écoles accueillent des enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune, après accord de la commune de résidence. L'école élémentaire accueille aussi une classe ULIS (Uni-

tés Localisées pour l'Inclusion Scolaire), soit 12 élèves, dont l'inscription à l'école de Saint-Porchaire est effectuée par les services de l'Éducation nationale ; ni Saint-Porchaire, ni la commune de résidence n'ont leur avis à donner.

Comme chaque année, il est proposé de demander une participation équivalente au coût/élève, aux communes du lieu de résidence des enfants, qui ont donné leur accord pour l'inscription à l'école de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement et aux communes des élèves Ulis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves d'élémentaire hors commune à 629,64 €.

SOLLICITE cette participation auprès des communes qui ont donné leur accord pour les inscriptions à l'école élémentaire de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement ou pour les élèves inscrits en Ulis.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

Affaires scolaires - École maternelle : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2021/2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves de maternelle hors commune à 984,83 €.

SOLLICITE cette participation auprès de la commune qui a donné son accord pour l'inscription à l'école maternelle de Saint-Porchaire.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

Remboursement des dépenses d'éclairage public des villages mitoyens - Les Jeuzines Le Grand Pallet - Les Maigrières

Comme chaque année, il est proposé de récupérer les dépenses de fonctionnement de l'éclairage public des villages mitoyens des «Jeuzines», des «Maigrières» (poste le Cocard) et du Grand Pallet sur les communes limitrophes concernées (voir tableau ci-annexé).

Suite page suivante...

1/ Les Jeuzines et le Grand Pallet pour la Commune de Les Essards

Pour l'année écoulée (octobre 2021-octobre 2022), le coût global de l'éclairage public des Jeuzines s'est élevé à 188,38 € et du Grand Pallet à 239,19 €.

Consommation qui revient à la commune de Les Essards :

- les Jeuzines : sur les 6 lampes : 1 lampe en totalité et 1 lampe à raison de 50 %,

- le Grand Pallet : sur les 7 lampes : 4 lampes en totalité,

soit un coût d'éclairage public de 183,78 €.

2/ Les Maigrières pour la commune de St-Sulpice d'Arnoult :

Pour l'année écoulée (octobre 2021-octobre 2022), le coût global de l'éclairage public des Maigrières (poste EP Le Cocard) s'est élevé à 305,31 €.

La consommation qui revient à la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult correspond, sur les 5 lampes du village, à 3 lampes à raison de 50 % chacune soit un coût d'éclairage public de 91,59 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
FIXE le montant de la participation financière à l'éclairage public des villages mitoyens à :
. pour la commune de Les Essards : 183,78 €,
. pour la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult : 91,59. €.
DIT que cette recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Personnel

Protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux - revalorisation du montant de la participation de l'employeur

Lors de la séance du 12 novembre 2013, le Conseil municipal, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, a mis en place la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux pour le risque prévoyance (le maintien de salaire).

Au 1^{er} janvier 2023, les cotisations aux contrats de prévoyance vont connaître une augmentation de 16 % à 40 %, selon les conditions des contrats.

Afin que les agents ne soient pas trop pénalisés, il est proposé d'augmenter la participation de la commune de 15 € à 20 € par mois pour un agent à temps complet avec proratisation pour les agents à temps non complet en fonction de leur temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
DÉCIDE la revalorisation de la participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance (maintien

de salaire) des agents communaux titulaires ou stagiaires à temps complet ou à temps non complet ayant souscrit un contrat labellisé.

PRÉCISE que le montant de la participation financière de la Commune est fixé mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2023, à 20 € pour les agents à temps complet et calculer au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

Personnel

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Lors de la séance du 15 octobre 2018, le Conseil avait accepté la mise en place de l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges entre employeur et agents et avait adhérer à la convention d'expérimentation avec le centre de gestion de la Charente-Maritime

Après une expérimentation qui a débuté le 1^{er} avril 2018, la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 a pérennisé la médiation préalable obligatoire et confirmé le rôle des centres de gestion dans ce dispositif.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
DÉCIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le centre de gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime.
APPROUVE la convention à conclure avec le centre de gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1^{er} jour du mois suivant la conclusion de la convention.
AUTORISE le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Administration

Transfert de propriété du réseau routier classé en voirie communale : voies communales n° RD 122 et RD 216

Ce point est une régularisation d'une situation existante.

En effet, par une série d'arrêtés pris tout au long de ces dernières années, le Conseil départemental de la Charente-Maritime a décidé de transférer la gestion d'un certain nombre de voies qui traverse la commune, à l'effet qu'elle en assure l'entretien et les pouvoirs de police y afférents.

Il s'agit de la RD 122 et de la RD 216 : c'est la rue qui passe devant le cimetière et va jusqu'après le pont de la déviation. Monsieur le Maire précise que même si le panneau d'entrée de ville se situe au niveau du cimetière, la commune a en charge l'entretien de cette voie jusqu'au pont de la déviation

Le conseil départemental a constaté récemment que le transfert de gestion, solution adoptée depuis plusieurs années, dès lors qu'il n'assure pas le transfert de propriété, n'est pas un dispositif juridique adapté à la situation. En effet, c'est bien la commune qui assure l'entretien et la gestion de ces voies et dans l'esprit des administrés, c'est donc la commune qui en est propriétaire. Ce qui n'est, à ce jour, pas le cas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
APPROUVE le transfert de propriété des voies n° 122 et n° 216 affectées à la voirie communale sans changement de domanialité ni d'affectation.
AUTORISE le maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

Administration

Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime : avis du Conseil

Le centre de gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire par le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde. Comme le prévoit la procédure, le président du CDG17 doit lancer une consultation auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics afin de recueillir leur avis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
EMET un avis favorable à l'adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde.

Administration

Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 a instauré l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans toutes les communes et que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 définit les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
DÉSIGNE Monsieur Florian Louemba, conseiller municipal, en qualité de correspondant incendie et secours.

Séance du 19 décembre 2022

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 1 pour le lot n° 02 - démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie

Des travaux en combles avec mise en place d'un échafaudage et piquage du plancher pour traitement des feuillures + reprise des feuillures et d'un rejingot (un rejingot est un appui maçonné en béton destiné à recevoir une fenêtre)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 02 - démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie, présenté par l'entreprise ALM Allain, d'un montant de 2.156,24 € HT / 2.587,49 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 02 est ainsi porté à 143.048,93 € HT / 171.658,72 € TTC, soit un impact de 1,53 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 2 pour le lot n° 02 - démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie

Lors de la démolition du plafond du salon, c'était un plafond sur lattis plâtrés, les poutres originales sont apparues. Elles sont dans l'ensemble en bon état, sauf qu'il a été constaté que les solives du plancher du 1er étage étaient très dégradées, notamment dans la partie pénétrant dans le mur ouest (mur du côté rue). Il est donc indispensable de consolider la charge du plancher.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 02 - démolition - VRD espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie,

présenté par l'entreprise ALM ALLAIN, d'un montant de 1.938,71 € HT / 2.326,45 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 02 est ainsi porté à 144.987,64 € HT / 173.985,17 € TTC (avenant n° 1 compris), soit un impact cumulé de 2,91 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 1 pour le lot n° 06 – peinture

Comme vu précédemment les poutres vont être laissées apparentes, il n'est plus nécessaire de refaire le lattis du plafond : en remplacement les poutres apparentes seront à peindre

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 06 – peinture, présenté par l'entreprise Fortier, d'un montant de 2.176,33 € HT / 2.611,60 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 06 est ainsi porté à 10.697,09 € HT / 12.836,51 € TTC, soit un impact de 25,54 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Finances

Lotissement Les Coudraies Sud - clôture du budget

À ce jour l'ensemble des lots du lotissement Les Coudraies Sud a été vendu en 2021 et 2022 pour la somme totale de 877.486,95 € HT.

Les dépenses pour la maîtrise d'œuvre et les travaux ont été de 298.985,08 € HT. Il reste la réalisation des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts pour la somme de 199.500 €, travaux qui seront réalisés en 2023, et un solde pour les honoraires de maîtrise d'œuvre de 5.137 €. En ce qui concerne la voirie, il a été demandé au promoteur du lotissement Le Pré des Roches de réaliser sa voirie en 2023 avant nos travaux, de façon à ne pas dégrader notre voie avec les engins de chantier.

Le budget principal a fait une avance de 20.000 € puis de 200.000 € au budget du lotissement pour entamer les travaux sans avoir à emprunter. Cette avance est à rembourser avant la fin de l'année.

Sur les conseils de notre conseiller aux décideurs locaux et du SGC de Rochefort, il est proposé de clôturer le budget du lotissement, de rembourser l'avance du budget principal et de créer une opération « Lotissement Les Coudraies Sud » au budget principal, afin de bien distinguer les dépenses liées à cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

DÉCIDE la clôture du budget annexe « lotissement Les Coudraies Sud ».

DÉCIDE de rembourser l'avance du budget principal d'un montant de 220.000 €.

DÉCIDE de créer au budget principal l'opération 249 Lotissement Les Coudraies Sud.

DÉCIDE, au vu des résultats du compte financier unique, de reverser l'excédent de clôture au budget principal.

Finances

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le permis de construire pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire ayant été déposé, il nous est possible de solliciter les subventions.

L'estimation financière du projet est fixée à :

- 1.315.300 € HT pour la construction
 - 262.000 € HT pour la partie VRD, hors marché de construction de la MSP
 - 152.000 € HT pour la maîtrise d'œuvre
 - 8.112 € HT pour les missions SPS et CT
 - 1.950 € HT pour l'étude de sol
 - 450 € HT pour les levés topographiques
- soit au total = 1.739.812 € HT

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023, pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le montant est estimé à 1.739.812 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION	MONTANT
. travaux	1.315.300 €
. voirie-VRD-espaces verts	262.000 €
. maîtrise d'œuvre	152.000 €
. missions SPS et CT	8.112 €
. études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	sollicitée	1.739.812 €	40,00%	695.924,80 €
État - DSIL	sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	sollicitée	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	sollicitée	1.739.812 €	7,18%	125.000,00 €
Fonds propres	acquis + emprunt	1.739.812 €	20,57%	357.915,40 €

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL), pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et du Programme Petites Villes de Demain (PVD) dont le montant est estimé à 1.739,812 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
. travaux	1.315.300 €
. voirie-VRD-espaces verts	262.000 €
. maîtrise d'œuvre	152.000 €
. missions SPS et CT	8.112 €
. études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	sollicitée	1.739.812 €	40,00%	695.924,80 €
État - DSIL	sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	sollicitée	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	sollicitée	1.739.812 €	7,18%	125.000,00 €
Fonds propres	acquis + emprunt	1.739.812 €	20,57%	357.915,40 €

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention au titre du programme Européen FEDER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour les travaux de construc-

tion d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le montant est estimé à 1.739.812 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
. travaux	1.315.300 €
. voirie-VRD-espaces verts	262.000 €
. maîtrise d'œuvre	152.000 €
. missions SPS et CT	8.112 €
. études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	sollicitée	1.739.812 €	40,00%	695.924,80 €
État - DSIL	sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	sollicitée	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	sollicitée	1.739.812 €	7,18%	125.000,00 €
Fonds propres	acquis + emprunt	1.739.812 €	20,57%	357.915,40 €

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le montant est estimé à 1.739.812 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
. travaux	1.315.300 €
. voirie-VRD-espaces verts	262.000 €
. maîtrise d'œuvre	152.000 €
. missions SPS et CT	8.112 €
. études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	sollicitée	1.739.812 €	40,00%	695.924,80 €
État - DSIL	sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	sollicitée	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	sollicitée	1.739.812 €	7,18%	125.000,00 €
Fonds propres	acquis + emprunt	1.739.812 €	20,57%	357.915,40 €

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
SOLLICITE une subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le montant est estimé à 1.739.812 € HT.
DIT que cette construction comprend un pôle médical devant accueillir 3 médecins généralistes, 4 infirmiers, 1 psychologue et 1 sage-femme, un secrétariat, des salles d'attente, des locaux de service et 1 logement pour les médecins stagiaires.
ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
. travaux	1.315.300 €
. voirie-VRD-espaces verts	262.000 €
. maîtrise d'œuvre	152.000 €
. missions SPS et CT	8.112 €
. études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

FINANCEMENT	ACQUIS SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
État - DETR	sollicitée	1.739.812 €	40,00%	695.924,80 €
État - DSIL	sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	sollicitée	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	sollicitée	1.739.812 €	7,18%	125.000,00 €
Fonds propres	acquis+emprunt	1.739.812 €	20,57%	357.915,40 €

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'opération 121.
DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Domaine et patrimoine

Maison de santé pluridisciplinaire – Bail avec les professionnels de santé et fixation du loyer

Le Conseil municipal a été destinataire lors de sa dernière réunion d'un courrier adressé en mairie par les professionnels de santé concernés par la maison de santé pluridisciplinaire, relatif au futur bail.

Dans ce courrier il est fait mention des articles L.1511-8 et L.1511-44 du Code général des collectivités territoriales qui stipulent que les collectivités peuvent :

- intervenir pour favoriser l'installation de professionnels de santé
- prendre en charge, en tout ou partie, les frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins
- mettre à disposition des locaux destinés à cette activité

- mettre à disposition un logement
 - verser une prime d'installation
 - verser aux professionnels exerçant à titre libéral une prime d'exercice forfaitaire
- Les médecins font aussi connaître leur souhait en matière de loyer, à savoir :
- 200 € par mois maximum par praticien individuel (psychologue, sage-femme, orthophoniste)
 - 300 € par mois maximum par praticien exerçant en duo (infirmiers)
 - 800 € par mois maximum pour l'ensemble du pôle médical

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
FIXE le loyer des professionnels de santé qui occuperont la maison de santé pluridisciplinaire, ainsi qu'il suit :
 - 200 € par mois maximum par praticien individuel (psychologue, sage-femme, orthophoniste)
 - 300 € par mois maximum par praticien exerçant en duo (infirmiers)
 - 800 € par mois maximum pour l'ensemble du pôle médical
DIT que ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers par l'Insee.
DIT que la commune prendra à sa charge les consommations et abonnements pour l'électricité, l'eau et l'assainissement, et l'entretien et la maintenance de la pompe à chaleur.
DIT que les professionnels prendront à leur charge :
 . l'assurance du bâtiment liée à leurs obligations de locataires,
 . la redevance des ordures ménagères,
 . les abonnements de téléphonie et de domotique,
 . les frais liés au ménage et au secrétariat.
AUTORISE le maire à signer le bail à venir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
DIT que la recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Séance du 20 février 2023

Décisions prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

- 1/ Pour l'année 2022, 62 demandes relatives au Droit de Préemption Urbain ont été traitées ; pour aucune d'entre elles le droit de préemption n'a été exercé. Le registre est à la disposition des membres du Conseil au secrétariat.
- 2/ Bail commercial avec Mme Frédérique Chaignaud, orthophoniste, pour le local 3 place Eugène Bézier.

Le bail a été conclu pour une durée de 6 ans et fixe les obligations du locataire et du propriétaire. Le loyer est de 300 € par mois + une provision mensuelle pour charges de 50 €.

Fongibilité des crédits : utilisation du transfert de crédits en section d'investissement

Utilisation de l'autorisation de la fongibilité des crédits en investissement le 28/12/2022 :

- opération 178 – local 55 rue Nationale (auto-école) : + 1.000 €
- opération 088 – église : - 1.000 €

Travaux supplémentaires consistant en l'habillage du mur de communication avec les appartements voisins.

Nécessité aussi de refaire toute l'électricité aux normes pour un établissement recevant du public.

Le montant total des travaux est de 16.433 €.

1/ Administration

Signature de la convention-cadre «Petites Villes de Demain» valant opération de revitalisation du territoire (ORT) pour les communes de Saint-Porchaire et de Pont l'Abbé d'Arnoult

La cheffe de projet Petites villes de demain a présenté au Conseil le diagnostic qu'elle a réalisé pour notre commune, diagnostic qui était sa première mission pour les deux communes.

Au terme de ce diagnostic, il convient de signer la convention-cadre Petites villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour les communes de Saint-Porchaire et de Pont l'Abbé d'Arnoult, ce qui est prévu dans le courant du mois de mars. La signature interviendra entre la commune de Saint-Porchaire, la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, la Communauté de communes du Cœur de Saintonge, l'État, le département de Charente-Maritime et la Banque des territoires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
AUTORISE le maire à signer la Convention-cadre Petites villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour les communes de Saint-Porchaire et Pont-l'Abbé-d'Arnoult,
AUTORISE le maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Finances

Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Comme tous les ans, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, des factures d'investissement

doivent être payées. Le Conseil doit alors l'autoriser à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement. Cette autorisation est donnée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 (hors compte 16 – emprunts) étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2023.

- crédits ouverts au BP 2022 : 2.450.554 €
- le quart : 612.638 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
AUTORISE le maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022, soit 612.638 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OPE / ART
Electricité bureau ANTS	Maguier Enrico	3.500,00 €	163/21311
Menuiserie bureau ANTS	Menuiserie Bernard	4.400,00 €	163/21311
Mobilier bureau ANTS	Ugap	4.000,00 €	163/21311
Démolition du podium	Sarl Papin	4.100,00 €	189/2112
Accès centre de secours	Colas	20.000,00 €	120/2151
TOTAL		36.000,00 €	

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 1 pour le lot n° 04 - menuiseries intérieures

Réalisation de 2 impostes au-dessus des portes coupe-feu.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,
ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 04 – menuiseries intérieures, présenté par l'entreprise BMS 17, d'un montant de 1.863,10 € HT / 2.235,72 TTC.
DIT que le montant du marché pour le lot 04 est ainsi porté à 21.970,23 € HT / 26.364,28 € TTC, soit un impact de 9,27 % par rapport au montant initial du lot.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 2 pour le lot n° 04 - menuiseries intérieures

Lors de la dernière séance, le Conseil a validé un avenant avec l'entreprise ALM Allain (lot 02 démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie) : suite à la démolition du plafond du salon, constat que les solives du plancher du 1er étage étaient très dégradées, notamment dans la partie pénétrant dans le mur ouest (mur du côté rue) => reprises indispensables pour reprendre la charge du plancher. À la suite, l'entreprise BMS (lot 04 menuiseries intérieures) doit installer une poutre longitudinale destinée à compenser la charge du plancher haut. Une fixation mécanique sera faite par le dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 04 - menuiseries intérieures, présenté par l'entreprise BMS 17, d'un montant de 580,13 € HT / 696,16 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 04 est ainsi porté à 22.550,36 € HT / 27.060,43 € TTC (avenant n° 1 compris), soit un impact cumulé de 12,16 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 1 pour le lot n° 07 - électricité - ventilation

Modification de l'éclairage extérieur : plus-value et moins-value

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 07 - électricité - ventilation, présenté par l'entreprise DUPRÉ, d'un montant de -1.302,00 € HT / -1.562,40 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 07 est ainsi de 31.581,18 € HT / 37.897,42 € TTC, soit un impact de -3,96 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Personnel

Création d'un emploi d'adjoint administratif non titulaire pour le service délivrance des titres d'identité

Comme vu précédemment le service dédié à la délivrance des titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport) nécessite le recrutement d'un agent dédié à ce service, l'acquisition du matériel informatique et l'organisation des locaux.

La commune percevra annuellement une compensation financière de 8.000 à 12.000 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

DÉCIDE la création d'un poste d'agent administratif non titulaire d'une durée de six mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dû à la création du service de délivrance des titres d'identité.

DIT que ce contrat pourra être renouvelé pour une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

INDIQUE que ce poste sera à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h.

PRÉCISE que la rémunération mensuelle sera calculée par référence au 3^e échelon de l'échelle C1.

AUTORISE le maire à recruter le personnel nécessaire et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

Domaine et patrimoine

Renouvellement de la convention de location du logement du centre Paul Chénereau

Le logement du centre Paul Chénereau est occupé depuis plusieurs années par Monsieur Jean-Luc Berthelot. La convention précaire pour ce logement doit être renouvelée avec effet du 1^{er} mars 2023 pour une période d'un an, du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention précaire pour la location du logement du centre Paul Chénereau avec Monsieur Jean-Luc Berthelot pour une nouvelle période d'un an du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.

FIXE le loyer mensuel à 221,64 €.

PRÉCISE que les frais afférents aux contrats et à la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, de téléphone, d'assainissement et toutes les taxes et impôts ainsi que tous les frais courants d'entretien sont à la charge exclusive du locataire.

AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Séance du 30 mars 2023

Finances

Budget communal - Compte financier unique de l'exercice 2022

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, hors la présence de Monsieur Jean-Claude Grenon, maire, et à l'unanimité, le Conseil municipal, **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1.521.681,09 €
DÉPENSES	976.047,95 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT - EXCÉDENT	545.633,14 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	1.340.547,66 €
RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT	1.886.180,80 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	1.350.127,26 €
DÉPENSES	667.688,94 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT - EXCÉDENT	682.438,32 €
DÉFICIT ANTÉRIEUR	- 254.930,84 €
RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT	427.507,48 €
RÉSULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
EXCÉDENT	2.313.688,28 €

CONSTATE que l'excédent global de clôture s'élève à **2.313.688,28 €** [excédent de fonctionnement (1.886.180,80 €) + excédent d'investissement (427.507,48 €)].

Finances

Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal, **CONSTATE** que la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de 1.886.180,80 €.
CONSTATE que la section d'investissement au titre de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de 427.507,48 €.
CONSTATE les restes à réaliser d'un montant de 1.328.600 €.
CONSTATE l'excédent de clôture du budget du lotissement Les Coudraies Sud d'un montant de 434.981,83 €.
DÉCIDE d'affecter en section d'investissement, compte 1068 : 901.092,52 €.
DÉCIDE de reporter en section de fonctionnement, compte 002 : 1.420.070,11 €.
DÉCIDE de reporter en section d'investissement, compte 001 : 427.507,48 €.

Finances

Budget communal - Vote du produit et des taux de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle que cela fait des années que les taux n'ont pas été augmentés et propose cette année encore de les maintenir, soit 36,29 % pour la taxe sur le foncier bâti et 45,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 4 contre (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau), le Conseil municipal, **FIXE** le produit des taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2023, à la somme de 562.789 euros.
FIXE comme suit les taux de chacune des taxes locales repris au tableau de l'état 1259 :

Taxes	Taux
FONCIER BÂTI	36,29 %
FONCIER NON BÂTI	45,85 %

Finances

Budget communal - Budget primitif 2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 4 contre (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau), le Conseil municipal, **ADOpte** ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2023 :

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général	427.570,00 €
012 - Charges de personnel	471.650,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1.708.720,11 €
66 - Autres charges financières	2.000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1.000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	4.400,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	53.800,00 €
023 - Virement sur la section d'investissement	131.000,00 €
TOTAL	2.800.140,11 €

RECETTES

013 - Atténuation de charges	11.000,00 €
70 - Produits des services	156.300,00 €
73 - Impôts et taxes	686.600,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	465.100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	61.050,00 €
76 - Produits financiers	20,00 €
002 - Excédent antérieur reporté	1.420.070,11 €
TOTAL	2.800.140,11 €

ADOpte ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2023 :

DÉPENSES

088 - Église.....	483.400,00 €
092 - CPC 1 Garderie / Formation.....	2.500,00 €
096 - Gendarmerie.....	134.500,00 €
120 - Centre de secours.....	30.000,00 €
121 - Maison de santé.....	763.500,00 €
130 - Parcours de santé.....	32.400,00 €
131 - Voirie - Chemins.....	63.700,00 €
136 - Groupe scolaire.....	12.700,00 €
144 - Bâtiment technique.....	55.000,00 €
146 - Éclairage public.....	14.000,00 €
147 - Espaces verts.....	6.500,00 €
160 - Maison du tennis et courts.....	11.500,00 €
163 - Mairie.....	29.800,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie.....	10.100,00 €
178 - Local 55 rue Nationale.....	21.600,00 €
189 - Champ de Foire.....	15.100,00 €
209 - Presbytère.....	15.000,00 €
219 - Signalisation lumineuse.....	21.000,00 €
228 - Aménagement place Bézier.....	47.000,00 e
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti.....	321.300,00 €
238 - Illuminations.....	5.000,00 €
241 - PLU.....	6.000,00 €
247 - Aménagement de la rue Nationale.....	10.000,00 €
249 - Lotissement Les Coudraies Sud.....	271.400,00 €
art 1641 - Emprunt en euros.....	22.300,00 €
art 168758 - Autres groupements.....	7.400,00 €
art 2138 - Autres constructions.....	57.300,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales.....	52.660,00 €
TOTAL.....	2.522.660,00 €

RECETTES

088 - Église.....	121.500,00 €
093 - Centre Paul Chénereau.....	4.600,00 €
096 - Gendarmerie.....	113.600,00 €
121 - Maison de santé.....	306.200,00 €
130 - Parcours de santé.....	5.800,00 €
131 - Voirie.....	20.000,00 €
136 - Groupe scolaire.....	19.200,00 €
144 - Bâtiment technique.....	18.000,00 €
163 - Mairie.....	5.600,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie.....	20.800,00 €
189 - Champ de foire.....	3.300,00 €
228 - Place Bézier.....	10.800,00 €
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti.....	184.400,00 €
art 10222 - FCTVA.....	60.000,00 €
art 10226 - Taxe d'aménagement.....	40.000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations.....	22.800,00 €
art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section.....	53.800,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales.....	52.660,00 €
art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	901.092,52 €
art 001 - Excédent reporté.....	427.507,48 €
art 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	131.000,00 €
TOTAL.....	2.522.660,00 €

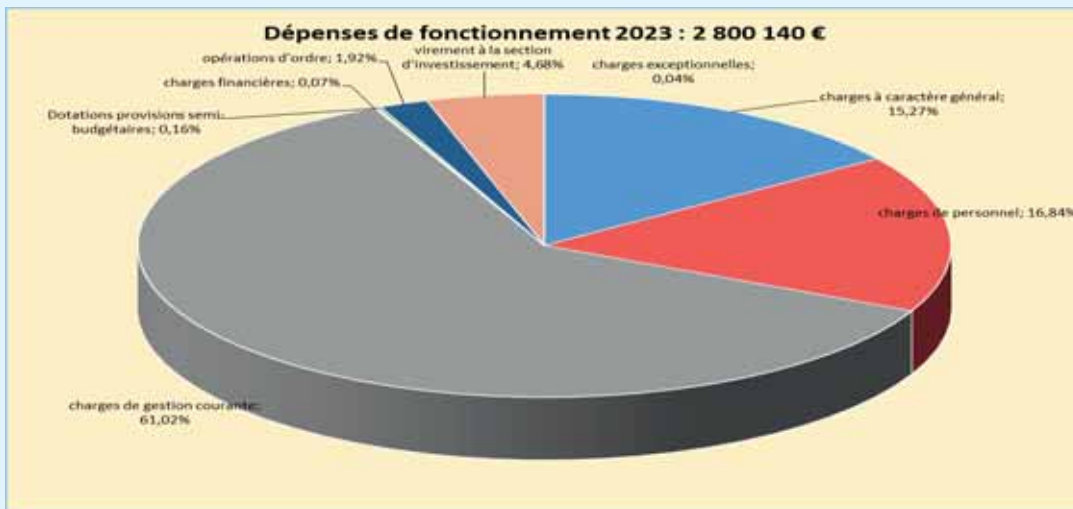
AUTORISE le maire à procéder, durant la gestion 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de d'investissement.

LES RÉSULTATS 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
976 047,95 €	2 862 228,75 €	922 619,78 €	1 350 127,26 €
excédent de l'année 2022 1 886 180,80 €		excédent de l'année 2022 427 507,48 €	

Au terme des opérations comptables de l'année 2022, l'excédent de clôture s'élève à + 2.313.688,28 €.

LE BUDGET PRIMITIF 2023



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2023

Les taux communaux n'ont pas été changés depuis de nombreuses années.

- taxe foncière sur le bâti = 36,29 %
- taxe foncière sur le non bâti = 45,85 %

Seul, l'Etat a modifié les valeurs locatives des biens :

- 2021 : + 0,5 %
- 2022 : + 3,4 %
- 2023 : + 7,1 %

Finances

Lotissement Les Coudraies Sud - Compte financier unique de l'exercice 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 18 voix pour et 1 abstention (M. Poty), le Conseil municipal, **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2022 du lotissement Les Coudraies Sud tel que présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	95.286,26 €
DÉPENSES	64.174,96 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT - EXCÉDENT	31.111,30 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	403.870,53 €
RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT	434.981,83 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	46.419,68 €
DÉPENSES	220.000,00 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT - DÉFICIT	-173.580,32 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	173.580,32 €
RÉSULTATS CUMULÉS	0 €
RÉSULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
EXCÉDENT	434.981,83 €

CONSTATE que l'excédent global de clôture s'élève à 434.981,83 €

Finances

Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

Le Trésor public a transmis l'état des produits irrécouvrables pour admission en non-valeur. Il s'agit de dettes de différents tiers s'étalant de 2013 à 2022 pour lesquelles le Trésor public n'arrive pas à obtenir le recouvrement soit parce que c'est inférieur au seuil de poursuites (par exemple quand il reste quelques centimes sur une facture parce les personnes se sont trompées lors du paiement), soit parce que toutes les poursuites faites sont sans effet. Le montant global s'élève à 375,70 €.

L'une de ces dettes d'un montant de 114,40 €, qui concerne la redevance d'occupation pour le marché sera exclue de cette admission en non-valeur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal, **ADMET** en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 261,30 €, selon le détail du tableau ci-après. **EXCLUT** de cette admission en non-valeur la somme de 114,40 € au motif de poursuites insuffisantes (titre n°2013 de l'année 2021).

EXERCICE	MONTANT	MOTIF DE LA PRÉSENTATION
2013	49,97€	Dossier de contrainte extérieure refusé par le TPG en 1
2013	94,68€	Dossier de contrainte extérieure refusé par le TPG en 1
2015	5,50€	RAR inférieur seuil pour suite
2015	5,50€	RAR inférieur seuil pour suite
2015	27,50€	RAR inférieur seuil pour suite
2018	9,00€	RAR inférieur seuil pour suite
2018	0,06€	RAR inférieur seuil pour suite
2018	0,03€	RAR inférieur seuil pour suite
2019	0,10€	RAR inférieur seuil pour suite
2019	0,01€	RAR inférieur seuil pour suite
2020	21,00€	PV perquisition et demande renseignement négative
2020	3,70€	PV perquisition et demande renseignement négative
2020	14,80€	RAR inférieur seuil pour suite
2020	0,20€	RAR inférieur seuil pour suite
2021	29,00€	RAR inférieur seuil pour suite
2021	114,40€	Produit insuffisant de la vente et absence de renseignement
2021	0,05€	RAR inférieur seuil pour suite
2022	0,20€	RAR inférieur seuil pour suite
	375,70€	

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65.

Marchés publics

Travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Porchaire : avenant n° 1 au contrat de la mission SPS

Le contrat de la mission SPS pour les travaux de l'église a été notifié à l'entreprise Vigeis 17 le 15 septembre 2017. Lors du commencement des travaux, en 2021, l'entreprise a confirmé le contrat et ses modalités, notamment le montant qui s'élevait à 2.428,80 € TTC. Cependant, la durée du marché est modifiée et passe ainsi de 12 mois à 21 mois. L'entreprise Vigeis 17 a donc présenté un avenant tenant compte de cette modification qui double quasiment la durée de la mission. Le montant du marché passe ainsi à 3.827,40 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au contrat de la mission SPS dans le cadre du marché de travaux de restauration du chœur de l'église, présenté par l'entreprise Vigeis 17, d'un montant de 1.165,50 € HT / 1.398,60 € TTC

DIT que le montant du marché de la mission SPS est ainsi porté à 3.189,50 € HT / 3.827,40 € TTC, soit un impact de 57,58 % par rapport au montant initial du contrat.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 088.

Personnel

Prise en charge des frais de mission pour les personnes bénévoles de la bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque participent régulièrement à des formations organisées par la médiathèque départementale à la Rochelle. Ces déplacements entraînent des frais de route et de repas. Aussi, il est proposé que la commune prenne en charge ces frais, comme elle le fait pour ses salariés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

DÉCIDE de prendre en charge les frais de transport et de repas engagés par les personnes bénévoles de la bibliothèque à l'occasion de formations suivies dans le cadre de leurs missions à la bibliothèque.

DIT que les modalités de remboursement sont fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Administration

Modification des articles 4 et 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 novembre 2020, le Conseil municipal a voté son règlement intérieur. Celui-ci a été modifié et voté lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2021.

Madame Louassier a déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Poitiers le 30 avril 2021 afin d'enjoindre la commune à annuler sa délibération du 1^{er} mars 2021 et le règlement intérieur et à modifier les articles 3, 4, 18, 20 et 22.

Le Tribunal administratif a rendu son jugement le 19 janvier 2023 : *La délibération n°2021/18 du 1^{er} mars 2021 du Conseil municipal de Saint-Porchaire est annulée en tant qu'elle approuve les dispositions des articles 4 et 22 du règlement intérieur du conseil municipal.*

Il enjoint au maire de la commune de Saint-Porchaire de mettre à l'ordre du jour de son conseil municipal la modification des articles 4 et 22 de son règlement intérieur, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
MODIFIE les articles 4 et 22 du règlement intérieur du Conseil municipal ainsi qu'il suit :

Article 4 : Accès aux dossiers

Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération (article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales). La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens qu'elle juge les plus appropriés (article L.2121-13-1 du Code général des collectivités territoriales).

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité (article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales).

Les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie aux heures ouvrables. Les documents seront envoyés par voie dématérialisée lorsque l'envoi est techniquement possible ou par voie postale, dans les deux cas sur demande expresse adressée au Maire.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale devra se faire sous couvert du maire.

Article 22 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modification à la demande et sur proposition du maire ou de tout membre en exercice de l'assemblée délibérante.

Dans cette dernière hypothèse, il appartient au membre de l'assemblée délibérante communale d'adresser son projet de modification du règlement intérieur au maire.

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Voirie

Actualisation du tableau de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de la voirie communale a été actualisé en 2018 et fixait la longueur de la voirie communale à 45.057 mètres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
DÉCIDE l'actualisation du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération.
DIT que les modifications sont les suivantes :

- ancien linéaire : 45.057 m.
- voies ajoutées : Rue des Mésanges Bleues : 451 m.
Rue Pierre Miot : 210 m.
Rue du Collège : + 150 m.
Rue Pierre de Coubertin : + 175 m.

DIT que le tableau de classement des voies communales ainsi modifié fixe la longueur de la voirie communale à 46.043 mètres.
AUTORISE le maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

Séance du 25 avril 2023

Marchés publics

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - analyse des offres et choix des entreprises pour la réalisation des travaux

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire a été lancée le 31 janvier 2023. Les entreprises avaient jusqu'au 24 février 2023 pour déposer leur offre.

- 120 entreprises ont téléchargé le dossier sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
- 37 entreprises ont déposé une offre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes Louassier et Moizan), le Conseil municipal,
ATTRIBUE le marché pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire lot par lot aux entreprises suivantes :
AUTORISE le maire à signer le marché public pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour l'ensemble des lots et tous les documents relatifs à ce dossier.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 121.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 VRD - Espaces verts	GAUDY BONNEAU 17100 Saintes	111.380,90 €	133.657,08 €
Lot 2 Gros œuvre - Enduit - Habillage pierre	ALM ALLAIN 17100 Saintes	269.597,63 €	323.517,16 €
Lot 3 Charpente bois	CHARPENTE BILLY 79300 Bressuire	51.062,31 €	61.274,77 €
Lot 4 Couverture tuiles	LOPES ET FILS 17520 Arthenac	60.444,50 €	72.533,40 €
Lot 5 Étanchéité	SOPREMA 17810 St-Georges des Ctx	28.189,27 €	33.827,12 €
Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium	ACTION BOIS CONSTR. 16450 Saint-Claud	113.009,62 €	135.611,54 €
Lot 7 Ouvrages plaques de plâtre - plafonds susp.	PARIS XAVIER 17260 Cravans	159.106,51 €	190.927,81 €
Lot 8 Menuiseries intérieures bois	BOUGNOTEAU 17260 Gémozac	58.350,09 €	70.020,11 €
Lot 9 Sols souples - carrelage - faïence	SOLINOME 17187 Périgny	65.369,00 €	78.442,80 €
Lot 10 Peinture - Revêtements muraux	FORTIER PEINTURE 17520 Archiac	33.716,48 €	40.459,78 €
Lot 11 Electricité	TELEPHELEC 16440 Claix	105.402,13 €	126.482,56 €
Lot 12 Chauffage ventilation plomberie sanitaire	CIGEC 79200 Chatillon s/Thouet	188.385,76 €	226.062,91 €
TOTAL		1.244.014,20 €	1.492.817,04 €

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 3 pour le lot n°02 - démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie

L'avancement des travaux nécessitent des ajustements pour le lot n°2 démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie dévolu à l'entreprise ALM Allain, en plus-value et en moins-value.

- montant du marché : 138.020,19 € HT (base) + 2.872,50 € HT (option) = 140.892,69 € HT / 169.071,23 € TTC
- montant du marché avec avenant n° 1 : 143.048,93 € HT / 171.658,72 € TTC
- montant du marché avec l'avenant n°2 : 144.987,64 € HT / 173.985,17 € TTC
- montant de l'avenant n° 3 : 7.040,08 € HT / 8.448,10 € TTC
- nouveau montant du marché : 152.027,72 € HT / 182.433,26 € TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 3 au marché public de travaux de réhabilitation de la maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 02 - démolition - VRD - espaces extérieurs - gros-œuvre - serrurerie, présenté par l'entreprise ALM Allain, d'un montant de 7.040,08 € HT / 8.448,10 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 02 est ainsi porté à 152.027,72 € HT / 182.433,26 € TTC (avenant n°1 et n°2 compris), soit un impact cumulé de 7,91 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Finances

Jumelage - Tarifs et programme des manifestations du 38^e anniversaire du jumelage Saint-Porchaire/Soultzmatt

Le 38^e anniversaire du jumelage aura lieu à Saint-Porchaire du jeudi 18 mai au dimanche 21 mai 2023.

Le programme des manifestations et des sorties est le suivant :

- jeudi 18 mai
18h00 - accueil de nos amis alsaciens à la Salle des Fêtes
- vendredi 19 mai
Visite des chais historiques de la maison Martell
Déjeuner au Moulin de la Baine à Chaniers
Croisière sur la Charente à bord du Bernard Palissy III
Visite des Lapidiales (sous réserve)
- samedi 20 mai
- Visite du phare de Cordouan
- Déjeuner sur le port de Royan
- Balade au château de la Roche Courbon
- Soirée officielle de la cérémonie du 38^e Anniversaire du jumelage
- dimanche 21 mai : départ vers Soultzmatt vers 8h

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
FIXE dans le cadre du 38^e Anniversaire du jumelage Saint-Porchaire/Soultzmatt-Wintzfelden, le montant de la participation aux manifestations et sorties ainsi qu'il suit :

1/ participants de Soultzmatt pour la durée du séjour
150 € / personne

2/ participants de Saint-Porchaire / personne

Dates	Manifestations / Sorties	Adultes
jeudi 18 mai	Accueil	Gratuit sur inscription
vendredi 19 mai	Visite des chais Martell + croisière sur la Charente	60 €
samedi 20 mai	Visite du phare de Cordouan	63 €
samedi 20 mai	Soirée officielle	27 €

3/ gratuité accordée pour :

- les membres du Conseil municipal des 2 communes et leurs conjoints
- les personnels communaux des 2 communes

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 70.

Finances

Concert du festival international Eurochestrries : organisation du concert du 02/08/2023

Le festival des Eurochestrries organise chaque année des concerts avec de jeunes musiciens venant de toute l'Europe. Cette année le festival a lieu du 30 juillet au 12 août 2023.

En 2019, un concert avait été organisé sur notre commune avec un ensemble venu d'Espagne.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,
PREND acte de l'organisation d'un concert en l'église Saint-Porchaire le 2 août 2023 dans le cadre du festival international des Eurochestrries en Charente-Maritime.
DIT que la Commune s'acquittera auprès de l'associa-

tion Eurochestreries d'une participation à l'organisation de 950 €, du montant de l'adhésion à l'association de 50 €, ainsi que du montant de l'éclairage fourni par l'association.

DIT que le prix des billets est fixé à 10 € pour les adultes, à 5 € pour les enfants de 6 à 12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans.

DIT que la recette en résultant sera constatée au chapitre 70.

Finances

Vie associative : Subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association «Les Petits Héros»

La commune a été sollicitée par le président de l'association Les Petits Héros Charentais-Maritime, pour obtenir une subvention pour permettre le lancement de cette nouvelle association. Le but de cette association est d'initier les enfants aux gestes de premiers secours et aux risques domestiques.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, hors la présence de M. Poty, le Conseil municipal, **ACCORDE** à l'Association Les Petits Héros Charentais-Maritime une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 300 €.

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal chapitre 65.

Administration

Contrat de proximité du Territoire Cœur de Saintonge en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime

Le Conseil départemental a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Les domaines d'intervention privilégiés portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil municipal,

PREND ACTE du contrat de proximité du territoire de Cœur de Saintonge joint en annexe à la présente délibération.

DÉSIGNE Monsieur Jean-Claude Grenon, Maire, pour représenter la commune au sein du Comité de suivi.

AUTORISE le maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les comptes rendus du Conseil municipal sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr - rubrique vie municipale / comptes rendus des conseils municipaux.

Tribune d'expression de la minorité



Malgré un exercice budgétaire 2022 largement excédentaire, la taxe foncière payée par tous les propriétaires va augmenter !

+7,1%, c'est l'augmentation des bases locales (base de calcul de votre impôt foncier) décidée par l'État. C'est aussi l'augmentation minimum que les propriétaires constateront sur leur feuille d'impôts fonciers en octobre.

Or, l'exercice budgétaire communal 2022 est largement excédentaire : +2 313 688,28€. Au vu de ce résultat, **nous avons proposé que l'impôt foncier 2023 n'augmente pas** : pour compenser, il aurait suffi de diminuer légèrement le taux d'imposition de la commune (voir le CR du conseil municipal du 30 mars 2023).

Cela aurait représenté un écart de recette de 30 000 € environ et la commune en a les moyens.

Proposition rejetée à l'unanimité par la majorité !

La commune aurait soi-disant besoin d'une recette supplémentaire pour réaliser ses projets, mais l'excédent prévu à fin 2023 est encore supérieur à 1,5 million €.

Une décision incompréhensible pour nous, alors que l'inflation galopante touche de plein fouet les familles.

Nos autres propositions rejetées lors du vote du budget : la sécurisation des accès au nouveau centre de secours, un parking pour la salle multi-activités, la rénovation de l'ancien écritoire, le réaménagement de la place du Champ de Foire, l'étanchéité de la salle des fêtes, l'élaboration d'un plan environnemental sur 3 ans.

L'EAU, une ressource précieuse à préserver

La forte sécheresse 2022 a encore des conséquences aujourd'hui. Malgré les pluies hivernales, les nappes souterraines sont dans une **situation critique**. Nous le disons depuis

le début de l'année : chacun doit bien prendre conscience de l'importance d'économiser l'eau. **Nul besoin d'attendre des arrêtés préfectoraux** pour se sentir responsable et agir en conséquence, afin de prévenir une éventuelle pénurie d'eau cet été.

Les communes se doivent d'être exemplaires en ce domaine et adapter leurs usages pour éviter le gaspillage.

Mais au vu des réactions à nos interpellations, le Maire et ses Adjointes n'en ont visiblement pas encore pris conscience à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com Facebook : @AgirEnsemblepourSP

Nadège Louassier, Patrick Garraud, Claire Moizan et Daniel Tireau

Rédigé le 10 mai 2023



Les vœux - Médaille



Le samedi 14 janvier a eu lieu à la salle des fêtes la présentation des vœux et l'accueil des nouveaux habitants.

Un diaporama a permis de présenter la commune, son patrimoine, ses services et ses commerces.



C'est aussi lors de cette manifestation que Monsieur le Maire a remis la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à Monsieur Bernard Caillé.

La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est attribuée par le Préfet du département, sur proposition du Maire, aux personnes qui se sont dévouées au service des collectivités. Les employés des collectivités et les élus peuvent obtenir cette distinction.

C'est avec un réel plaisir que Monsieur le Maire a remis à Bernard Caillé, la Médaille d'Honneur Communale, échelon Argent, pour les services accomplis au profit de notre commune.

S'engager dans la vie communale n'est pas neutre car il est nécessaire d'y consacrer bien du temps et parfois beaucoup plus que ce qu'on envisage car c'est l'intérêt général qui prédomine l'action.

Monsieur Bernard Caillé a été élu conseiller municipal en mars 1989. Conseiller municipal pendant deux mandats, il est élu adjoint au maire en 2002, en charge de la voirie.

Jusqu'en 2020, même si son activité professionnelle était importante, ses conseils avisés et pratiques pour l'entretien de la voirie communale ont été d'une grande utilité. Tout au long de ces années son in-

vestissement a été permanent. Il est bien de savoir reconnaître la mission accomplie et la médaille qui lui a été décernée constitue une récompense pour les années passées au service de la collectivité et de ses habitants.

Encore une fois, MERCI pour ton action et ton investissement Bernard !



Nouveau

Depuis le 9 mai 2023, la commune de Saint-Porchaire dispose d'un service pour les titres d'identité (carte d'identité et passeport).

Le dépôt de demande et le retrait des cartes d'identité et des passeports se font EXCLUSIVEMENT sur RENDEZ-VOUS :

- sur le site de la mairie : www.st-porchaire.fr
- sur internet : <https://RDV360.com/mairie/Saint-Porchaire-17250>
- par téléphone : 05 46 73 42 68 de 9h à 9h30 et 13h30 à 14h du lundi au vendredi

PRIVILÉGIEZ la pré-demande en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>



Inscription à la garderie et à la cantine

Afin d'inscrire les élèves à la garderie et à la cantine, les familles ont reçu le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024.

Ce dossier est à déposer en mairie au plus tard le 21 août 2023.

En cas de non inscription aux activités périscolaires, merci de retourner en mairie uniquement la fiche signalétique (page 2).

Petit rappel : depuis le 1^{er} janvier 2019, il est possible de payer les factures de la cantine et de la garderie, par prélèvement bancaire.

Les familles qui désirent opter pour ce service doivent retourner en mairie l'imprimé joint à ce dossier, accompagné d'un RIB.

*Il est possible d'adhérer à ce service de prélèvement automatique tout au long de l'année en retournant l'imprimé et un RIB en mairie. **Pour les familles qui ont déjà opté pour ce service, il est inutile de renouveler votre demande (sauf modification des coordonnées bancaires).***



COMMUNE de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale

17250 SAINT PORCHAIRE

☎ 05 46 95 60 21 - 📠 05 46 95 68 18 - ✉ mairie@st-porchaire.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION - année scolaire 2023/ 2024 -

GARDERIE CANTINE

Ce dossier comprend :

- 1 - La fiche signalétique et la fiche d'inscription à retourner en mairie
- 2 - Le règlement interne aux activités périscolaires à conserver
- 3 - L'accusé de réception du règlement périscolaire à retourner en mairie
- 4 - L'imprimé pour prélèvement automatique des factures
- 5 - Le code de bonne conduite à la cantine à conserver
- 6 - La fiche d'absence pour la garderie
- 7 - La fiche d'inscription mensuelle à la garderie

Dossier d'inscription à retourner avec l'accusé réception du règlement interne

AVANT LE 21 AOUT 2023

*En cas de non inscription aux activités périscolaires,
merci de retourner en Mairie
uniquement la fiche signalétique*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre la gestion des inscriptions des enfants aux activités périscolaires et de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction du dossier. Conformément à la loi "informatique et liberté" et au Règlement Général à la protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le ramassage des ordures ménagères a changé. Maintenant c'est le lundi matin. Il faut donc sortir les poubelles le dimanche soir. (Toutes les semaines les sacs jaunes et une semaine sur deux les ordures ménagères).

Depuis, nous constatons de plus en plus souvent que des sacs poubelle et des bacs sont sortis trop tôt et/ou « oubliés » sur les trottoirs de manière anarchique.

Cet acte a des conséquences négatives sur la qualité de vie de notre village.

Pour vous aider, un calendrier des collectes est disponible à l'accueil de la mairie et sur cyclad.org/les-dechets/collecte/calendrier-de-collecte/



Toilettes publiques

Chers utilisateurs des toilettes publiques,

Il est important de se rappeler que les toilettes publiques sont des espaces partagés qui doivent être respectés et maintenus propres pour le bien-être de tous. Malheureusement, de nombreuses personnes ne traitent pas ces espaces avec le respect qu'ils méritent.

L'image humoristique reflète malheureusement la réalité. Cela n'est pas supportable.

Rappelez-vous que ces toilettes sont utilisées par d'autres personnes après vous et que tout le monde mérite un environnement propre et hygiénique.

Les dernières dégradations nous ont contraints à fermer les toilettes du Champ de foire et de ne laisser ouverts que les sanitaires « handicapés » situés place Eugène Bézier.

Nous vous demandons de respecter les toilettes publiques comme vous aimeriez qu'on respecte les vôtres. En agissant ainsi, vous contribuerez à créer un environnement plus agréable pour tous les utilisateurs.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée au Monument aux Morts, en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux et des représentants des Anciens combattants. Après les discours et le dépôt de la gerbe, la marseillaise a été jouée par un jeune trompettiste qui participe à cette commémoration depuis de nombreuses années.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.





38^e anniversaire du jumelage Saint-Porchaire

Soultzmatt-Wintzfelden 18 mai 2023 - 21 mai 2023



La pandémie de la Covid-19 ne nous avait pas permis d'accueillir nos amis Alsaciens en mai 2022, contraints de respecter les consignes sanitaires.

C'est donc au cours du long week-end de l'Ascension de mai 2023 que les participants des deux communes se sont retrouvés à Saint-Porchaire pour fêter le **38^e anniversaire du jumelage**.

C'est une délégation de 45 Alsaciens, dont le maire Jean-Paul Diringer et son épouse et des membres du Conseil municipal, qui a été accueillie avec grand plaisir et enthousiasme à leur descente du bus, devant la salle municipale. Partis à 6h du matin, arrivés à 19h15 à Saint-Porchaire, les visages étaient réjouis. Se retrouver ou faire connaissance tout était naturel !

L'ambiance feutrée dans l'attente de leur arrivée s'est vite transformée par les rires, les éclats de voix et la convivialité.

Après le mot d'accueil et de bienvenue du maire, Jean-Claude Grenon, insistant sur l'importance de ces rencontres, le maire de Soultzmatt-Wintzfelden, Jean-Paul Diringer, a rappelé le plaisir qu'avait sa délégation à se retrouver dans notre commune.

Au terme d'un périple de 800 kilomètres, le verre de l'amitié a permis à chacun d'apprécier les spé-

cialités saintongeaises, liquides et solides, le tout dans une ambiance chaleureuse et joyeuse.

Deux journées ont été consacrées à la découverte des lieux emblématiques de notre territoire charentais. En effet, le retour vers l'Alsace était prévu le dimanche matin tôt.

La journée de vendredi s'est ouverte par la visite des **chais historiques de la société Martell à Cognac**. Tous les participants ont été reçus dans un vaste hall extrêmement accueillant, aux couleurs vives et chatoyantes, symbolisant la couleur de ce nectar qu'est le cognac. Répartis en deux groupes, dirigés par des guides conférenciers heureux de faire découvrir la plus ancienne des maisons de cognac, la visite fut très instructive même pour des initiés !

Evidemment, après toutes les informations et explications reçues, la visite ne pouvait se terminer sans dégustation particulièrement appréciée, même à 11h du matin.

La pause déjeuner était prévue au **restaurant Le Moulin de la Baine**, sur les bords de la Charente. Dans une joyeuse ambiance, et par un temps bien ensoleillé, le repas a permis de vérifier la formule traditionnelle «Bon appétit».

Les deux cars sont repartis en direction de Saintes où le bateau à propulsion solaire le «**Bernard Pa-**

lissy III» nous attendait **pour une promenade fluviale entre Saintes et Port d'Envaux**. En douceur, sans bruit, sans troubler la nonchalance de la Charente, le trajet commenté de façon documenté et agréable par les guides, a été effectué en 1h30. La découverte des paysages, des maisons remarquables mais très discrètes, a renouvelé en permanence l'intérêt de ce périple.

De retour à Saint-Porchaire, l'apéritif a été servi dans l'espace en contrebas de la mairie.

Afin de respecter la tradition établie depuis des années, les bénévoles ont ouvert les huîtres charentaises pour satisfaire la gourmandise et le plaisir de nos amis Alsaciens qui n'étaient pas en reste puisqu'ils avaient apporté le Riesling qui se marie si bien avec les coquillages.

Changement radical de décor le samedi, puisque le programme établi nous conduisait dans un premier temps à Royan et dans un second temps au **phare de Cordouan**. Une véritable expédition attendait nos amis de Soultzmatt-Wintzfelden !

45 minutes de navigation en direction du phare. La prudence permettait d'éviter que les vagues viennent arroser les plus téméraires à l'avant du bateau. Certains s'en souviendront !

Arrivés à proximité du phare, à marée basse, il fallut prendre une barge amphibie pour être déposés sur les bancs de sable entourés de petits cours d'eau de l'océan, puis rejoindre la voie empierrée pour accéder au phare. De loin, cela paraissait simple, de plus près, il convenait de faire davantage attention.

Le phare de Cordouan apparaît majestueux dans l'océan et la question vient naturellement : comment avec les moyens de l'époque une telle construction, un tel monument a-t-il pu être édifié ? La beauté de son architecture, de ses sculptures, son élégance, font que nous ne pouvons qu'être admiratifs devant l'œuvre réalisée, améliorée et conservée au cours des siècles.

Chacun est libre soit de demeurer au premier niveau qui ravit déjà les yeux, soit d'accéder à la chapelle, puis si la curiosité vous y pousse, de gravir les 300 marches pour découvrir un panorama exceptionnel et éblouissant.

Cependant, l'océan ne se préoccupe pas des visiteurs et son mouvement permanent ne permet pas de flâner, il faut partir car le niveau de l'eau s'élève progressivement mais assez rapidement. Il faut regagner le bateau mais pour cela, il faut remonter les jambières des pantalons, avoir un pas moins assuré lorsqu'on s'appuie sur le sable détrempe. Et la chute dans l'eau peut arriver, ce qui fut le cas ! Ce n'est qu'un souvenir supplémentaire !

Retrouver la terre ferme au terme de 4 heures fut une première satisfaction. La seconde fut le repas pris à proximité du port de Royan.

Retour à Saint-Porchaire où une visite rapide du château de la Roche-Courbon était prévue avant que chacun ne s'accorde un peu de temps libre.

À 20h, commençait la soirée officielle de notre 38^e anniversaire du jumelage

Parmi les invités, Monsieur Jacky Emon, conseiller régional, Madame Brigitte Seguin, conseillère départementale, Madame Monique Riviere, maire de Sainte-Radegonde, Monsieur Jean-Paul Gaillot, maire de La Vallée et Monsieur Jean-Pascal Viale, maire de Romegoux, qui participent souvent à la fête du mois de novembre. Participaient aussi les chanteurs de la chorale «Les Voix du Bruant», chorale de Saint-Porchaire présidée par Monsieur André Vital, qui se firent un plaisir d'interpréter des chants marins, repris joyeusement par l'assistance.

Un diaporama permet à chacun de se remémorer des moments importants du jumelage sur la période 2005-2019.

Les discours de Monsieur Jean-Claude Grenon, maire de Saint-Porchaire, et de Monsieur Jean-Paul diringer, maire de Soultzmatt-Wintzfelden, ont mis en relief toutes les actions entreprises au cours de ces 38 années. L'amitié sincère, la compréhension, le partage, ont permis à nouveau de démontrer toute la valeur humaine et les liens qui se sont établis de façon durable entre les deux communes.

Les échanges de cadeaux ont conforté les liens d'amitié entre les deux collectivités et les hommes et les femmes qui les composent.

Ces jours ont passé trop rapidement et dès le dimanche matin nos amis Alsaciens sont repartis, la mémoire pleine d'images et avec l'envie de se revoir !

À travers le jumelage, ce sont de belles rencontres, de belles découvertes, c'est la richesse de la nature humaine.



Pierre Loti

Maison Marie Bon à Saint-Porchaire, la maison de vacances de Pierre Loti.

De 1865 à 1878, Marie Bon a résidé à St-Porchaire. Son jeune frère, Julien Viaud, plus connu sous le nom de Pierre Loti, viendra lui rendre visite pendant une douzaine d'années pour ses vacances qu'il relata dans son roman «Prime Jeunesse».

La commune propriétaire de cette maison, située au 96 rue Nationale, s'est associée, avec la Communauté de communes Cœur de Saintonge, au projet «Pierre Loti 2023» en lien avec les souvenirs de jeunesse de Pierre Loti passée à Saint-Porchaire, en restaurant cette maison.

La visite de la maison propose une expérience visuelle, sonore, poétique en engageant les souvenirs de Pierre Loti.

Un sentier pédestre balisé de 2 km reliant la maison Marie Bon aux grottes du château de la Roche-Courbon est également proposé dans la visite.

Les travaux de restauration d'un montant de 415.000 € TTC ont obtenu des subventions de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente-Maritime.

L'inauguration aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 à 11h.



Fête Nationale

13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

SAINT-PORCHAIRE

22H30 - RETRAITE AU FLAMBEAU
DÉPART : SALLE DES FÊTES

23H00 - DÉBUT DU FEU D'ARTIFICE
SUIVI D'UN BAL AU STADE DE FOOTBALL

Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de
Saint-Porchaire

Saint-Porchaire

Forum des Associations
Samedi 9 septembre 2023

Parking de l'Aire Sportive
de 10h00 à 13h00

Marchés festifs

organisé par la municipalité

Les Vendredis festifs de Saint-Porchaire

Le 23 Juin
Le 30 Juin
Le 7 Juillet
Le Jeudi 13 Juillet

MARCHÉ
PRODUCTEURS
& ARTISANS
LOCAUX

De 18h à 22h

Retraite
aux
flambeaux
direction
le stade
pour le
feu
d'artifice

RESTAURATION
ET BUVETTE
SUR PLACE

ANIMATION
MUSICALE

Place Bézier

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Programme musical	
23 juin : 18h à 20h	LES SUN BOOTS (Asso. Fête du Bruit) (Rock)
20h à 22h	LA CHORALE EPHEMERE (Chorale de Fêtes) (Chorale) + Parcours numérique pour les enfants et jeux en bois anciens
30 juin : 18h à 20h	BATUK OCEAN (Batuk) (Batuk)
20h à 22h	OKJO (Pop) (Pop)
07 juillet : 18h à 20h	TELESTONE (Asso. Fête du Bruit) (Rock)
20h à 22h	MELVIN DANS LES NUAGES (Melvin) (Pop) + Parcours numérique pour les enfants et jeux en bois anciens
13 juillet : 18h à 20h	GEORGIE BROWN (Georgie) (Jazz)
20h à 22h	LET ME ROCK (Let Me Rock) (Rock)
A partir de 22h BATUK OCEAN (Batuk) accompagnera la retraite aux flambeaux jusqu'au stade pour le feu d'artifice !!!!!	
Après le feu d'artifice sur le stade municipal BAL POPULAIRE avec DJ DYPZ Buvette et La Barkette truck (viandes grillées/frites belges)	
Restauration	
(Sur place ou à emporter)	
23 juin :	Foodtruck « Mister T's fish and chips », Abuelita (moules cuisinées/frites), traiteur « Chez Romu », Crêpes du coin et Buvette.
30 juin :	Foodtruck Poulet Maia (grillades, poulet, travers, merguez, sandwiches, frites), Foodtruck Mamidé (poké & buddha bowls) Abuelita (moules cuisinées/frites), traiteur « Chez Romu » et Buvette.
07 juillet :	Foodtruck l'Eco-errante (Burger veggie), Les Flammekeuels d'Hélène, Abuelita (moules cuisinées/frites), traiteur « Chez Romu », Crêpes du coin et Buvette.
13 juillet :	Paëlla Géante « La Manade », Abuelita (moules cuisinées/frites), L'Eden Burger Shop, La Barkette truck (viandes grillées/frites belges), traiteur « Chez Romu » et Buvette.
Buvettes tenues par les associations du village Sans oublier La Pizzeria, Rue Nationale	

Travaux parcours sportif

C'est avec grand plaisir que nous vous informons de la mise en place depuis le 1^{er} avril 2023 du tout nouveau parcours de santé sportif qui offre des possibilités pour les résidents de notre commune de se mettre en forme et de rester en bonne santé. Situé entre l'espace multi-activités et la nouvelle caserne des pompiers, ce parcours de santé sportif dont les infrastructures sont gratuites, est un lieu de rencontre. Que vous soyez débutants ou confirmés, qu'importe votre âge et vos capacités sportives, vous trouverez ici un lieu de pratique adapté à vos besoins. Les différents modules du parcours ont été conçus pour permettre une pratique variée et ludique, allant du cardio-training à la musculation, en passant par les exercices d'équilibre et de souplesse. Nous sommes convaincus que ce parcours de santé sportif sera un lieu de partage. Nous vous invitons donc à venir nombreux pour découvrir et utiliser ce parcours, et à en profiter pleinement pour vous maintenir en forme.



Nouveau à Saint-Porchaire

Ouverture d'un cabinet d'orthophoniste.

Frédérique Chaignaud vous accueille
3 place Eugène Bézier.
06 40 13 71 17



Yvon Magnétiseur

Maître praticien et enseignant Reiki vous accueille
33 rue Nationale.
07 81 70 83 26



La bibliothèque municipale

Située au 1^{er} étage du centre Paul Chénereau, la **bibliothèque municipale**, dont l'accueil est assuré par des bénévoles, offre un service gratuit pour les habitants de Saint-Porchaire et des communes environnantes.

En ce début d'année, l'une de nos bénévoles a suivi la formation générale de « Gestion d'une bibliothèque » dispensée par la Médiathèque départementale.



Un nouveau service nommé **DIGITHÈQUE** a été créé par la Médiathèque départementale.

Il propose une offre culturelle en ligne.

Revue, presse quotidienne, musique, dessins animés, jeux, tutoriels, cours, livres audios...

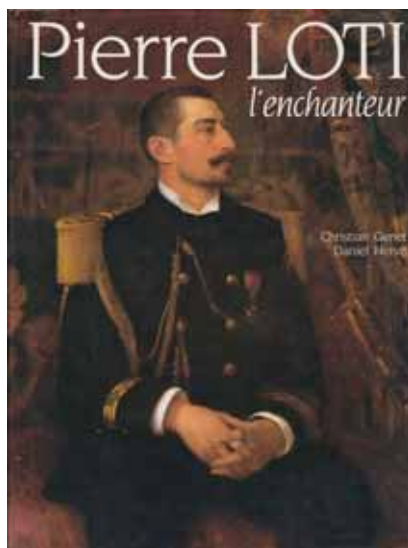
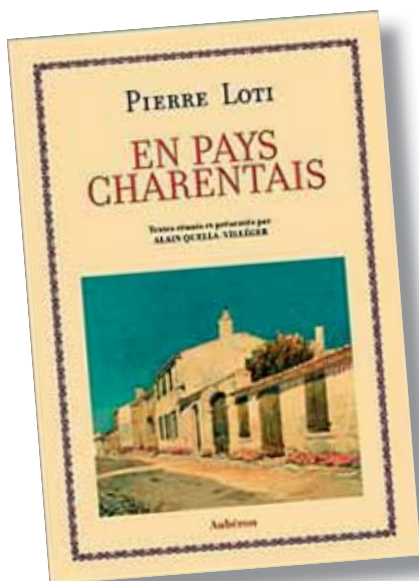
Un bouquet d'applications gratuites et disponibles partout en Charente-Maritime !

Seule condition : être inscrit au préalable dans l'une des bibliothèques du réseau.

Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour de plus amples renseignements....

2023 est aussi l'année du Centenaire de la mort de Pierre Loti.

Aussi, la bibliothèque vous propose un grand choix de livres romans, biographies, carnets de voyage... écrits par le grand écrivains-voyageur qu'était Pierre Loti



Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- mercredi de 9h à 11h et de 16h à 18h
 - vendredi de 16h à 18h
- Au mois d'août, ouverture uniquement le mercredi matin



Et n'oubliez pas la boîte à livres située dans le parc de la Mairie

Secteur Jeunesse



Fin des vacances de printemps ... c'est bientôt l'été !!!

Le Sec'J vient de terminer en beauté les vacances de printemps par un tournoi de badminton et pikelball au gymnase de Trizay. Lors de cette journée nous avons accueilli des jeunes de Saint-Savinien et de Rochefort soit une trentaine de jeunes. D'autres temps forts comme avec les soirées à thèmes, les sorties au lasergame d'Angoulins, l'escape-game du château de La Roche Courbon et au centre aquatique de St-Jean d'Angély ont été proposés aux jeunes du territoires.

De plus le stage Batucada inscrit dans le Projet d'Education Artistique et Culturelle en passerelle avec les centres de loisirs de Sainte-Radegonde et La Vallée a réuni 15 enfants et jeunes et proposé une représentation pour les familles le vendredi 14 avril.

Le stage Raid Mob, qui s'est déroulé sur les deux semaines des vacances, a permis à 7 jeunes de passer et réussir leur permis AM. Le lieu du séjour était situé à Mansle en Charente. Les jeunes ont parcouru plus de 600 Km lors de ce séjour et sont allés jusqu'à Angoulême. Les jeunes ont gagné de l'expérience et de l'assurance sur la route car ils ont pu conduire de jour comme de nuit, hors et en agglomération et même sous la pluie.

Un groupe de 8 jeunes a créé un film sur le thème du harcèlement scolaire.

Ce film, intitulé Lola, a été sélectionné pour le festival international de prévention, citoyenneté et jeunesse Festiprev de La Rochelle qui a eu lieu du 11 au 13 mai. Ce projet a reçu un financement par le biais du dispositif Passeurs d'Images ce qui a permis aux jeunes de travailler avec Archibald Dekiss, réalisateur professionnel.

Pour cet été de nombreux projets seront au programme avec notamment :

- Un séjour sous toile de tentes à la montagne du 17 au 22 juillet

- Un stage théâtre en vélo où les ados pourront voir la partie technique et la réalisation d'un spectacle tout en parcourant les routes de la Flow vélo du 1^{er} au 5 août
- Un stage sur l'organisation du Pôle jeunesse de Port d'Envaux du 20 au 22 juillet avec initiation à la magie bricolage et décoration (pour les 13 ans et plus). Le but de ce séjour est de sensibiliser les jeunes à la préparation d'un festival et de les initier aux spectacles de rue.
- Un projet Raid Mob, pour les ados de 14 ans et plus, dans le but de passer le permis AM du 24 juillet au 5 août,
- Des sorties familles,
- Des sorties et activités variées.

Pour plus d'information contactez le Sec'J au
06 23 28 04 15 / 05 46 95 47 93

mail : secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr





Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Qu'est ce que c'est



La CDC coordonne le contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle du territoire :

6 parcours d'éveil culturel et artistique pour amener la culture au plus près des publics de notre territoire : l'accès à un spectacle et la rencontre d'artistes, la formation des professionnels et de la pratique artistique en atelier pour les publics :

- un parcours d'éveil à destination des tous petits
- Du Spectacle Plein les mirettes à destination des écoles maternelles et primaires
- un parcours pour tous les élèves de 5ième du collège Fontbruant
- un pour les élèves de 3ième de la MFR
- une thématique autour de Pierre Loti pour des élèves de primaire et du collège
- et enfin la possibilité de répondre à l'appel à projets avec un financement à hauteur de 1500€ soit 80% du montant total du projet pour toute structure (association ou école) qui voudrait monter un projet d'éducation artistique et culturelle.

+ d'infos : coordination du CTEAC, Elodie Robineau 06 22 54 56 74 ou robineau@coeurdesaintonge.fr





Le réseau parentalité Cœur de Familles, qu'est-ce que c'est ?



- C'est un regroupement de parents, de professionnels et d'élus qui vous propose tout au long de l'année des **actions autour de l'éducation, des questions de parentalité, du partage en familles**. Retrouvez-nous sur les cafés parents et les bulles de détente pour rencontrer d'autres parents, discuter dans la convivialité et **partager des moments sympatiques** entre parents et enfants.
 - Le réseau Cœur de Familles organise également la **Fête de l'enfance et des familles** que vous pouvez retrouver tous les ans au mois de Septembre à la Maison de l'enfance.
 - C'est aussi **une quinzaine de sorties familles** à l'année (paddle, Futuroscope, visites culturelles, zoo...) et un **séjour** par an (Beauval en 2022, Lathus en 2023)
- + d'infos: Elodie Robineau 06 22 54 56 74 ou robinneau@coeurdesaintonge.fr



Relais Petite Enfance
Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Un RPE c'est quoi?

- Un lieu d'**accueil** et d'**informations** pour les parents sur les **modes de garde**
- Un lieu d'**accueil** et de **formation** pour les **assistants maternels** et tous ceux qui souhaitent le devenir
- Des **ateliers d'éveil gratuits** pour les assistants maternels et les enfants
- Un lieu d'**informations** sur les formalités administratives pour le **parent employeur** d'assistants maternels et garde à domicile

+ d'infos

Responsable Relais Petite Enfance
Sylvie PAILLON - 06 01 05 10 94 - rpesud@coeurdesaintonge.fr

Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège BP 7 - 17250 Saint Porchaire
Retrouvez-nous sur

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !
et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs

La Journée Défense et Citoyenneté

QUI ?

Tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans

* d'un justificatif de domicile

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur les listes électorales

ATTENTION : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.

COMMENT ?

En se présentant à la mairie muni(e) :

- * d'une pièce d'identité en cours de validité
- * du livret de famille des parents

Les Ateliers Artistiques du Bruant



Une année dynamique !!

Avec ses 4 ateliers et autant d'intervenants, ses 120 adhérents et son bureau composé de 6 femmes, bénévoles et dynamiques, on peut dire que l'association des Ateliers Artistiques du Bruant se porte bien.

Nous avons à cœur de proposer des activités où chaque personne, quels que soient son âge, sa forme, ses envies ..., puisse s'épanouir.

Les danseuses encadrées par notre professeure Sarah Lartou ont ainsi pu tout au long de l'année explorer les possibilités de leur corps, créer, improviser, partager, pour mettre au point un nouveau spectacle. Le 24 juin, les apprenties danseuses donneront le meilleur d'elles-mêmes pour vous proposer une soirée pleine d'émotions autour du spectacle intitulé « À ma fille » ...

Durant cette année, nos jeunes joueurs d'échecs se sont, de leur côté, creusés les méninges pour perfectionner leurs stratégies. Les plus intrépides se sont essayés à la compétition avec à la clé une place de Vice-champion départemental des petits-pousins remportée par Gabin.

Les yogistes, accompagnés par Marc Villalon, se sont assouplis, étirés, recentrés sur leur respiration pour trouver ou retrouver un calme intérieur.

Et les artistes en herbe, accompagnés de Fanny Bobrie, ont pu développer leur créativité autour de techniques de dessin variées.

Le tout saupoudré bien sûr d'une bonne dose de plaisir et de convivialité !!

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée !

Passez un bel été et prenez soin de vous!

Le bureau des AAB

aab-danse-yoga@hotmail.fr

www.ateliersartistiquesbruant.fr



Association des Amis de la Roche-Courbon

Sites en Scène :

du 3 au 6 juillet 2023

La Roche-Courbon a le plaisir d'accueillir de nouveau Les Tréteaux du Soleil pour 4 représentations de «César» de Marcel Pagnol, dans le cadre des Sites en Scène, avec le soutien du Conseil départemental de Charente-Maritime.

Après avoir accueilli les deux premiers volets de la trilogie de Marcel Pagnol, Marius, en 2021, puis Fanny la saison dernière, voici la fin tant attendue de cette fresque méridionale.

Vingt ans plus tard, Césarriot, élevé à grands frais par Panisse, sort second de l'école Polytechnique. Après l'enterrement de Panisse, il apprend que celui-ci n'est pas son vrai père et que son géniteur est en fait Marius, le fils de César. Il décide de le rencontrer incognito et glane des informations auprès de son entourage. Il découvre l'homme sensible qu'est son père mais les affabulations de Fernand, son associé au casier judiciaire douteux, sèment à nouveau le doute dans son cœur...

Ouverture jardins et billetterie à 20h. Spectacle à 21h (durée : 2h15). Restauration rapide sur place.

Réservation obligatoire au 05 46 95 60 10 ou par mail : contact@larochecourbon.fr

Journée médiévale :

dimanche 23 juillet 2023

Cette journée médiévale (10h-19h30) accueillera différentes troupes qui installeront leurs camps sur l'esplanade.

Au programme : spectacle équestre, camps militaires, combats en armures, tirs à l'arbalète, nombreux ateliers (l'architecture au Moyen-Âge, apothicairerie, création de blason...), jeux médiévaux et encore d'autres surprises.

10^e édition de la Course nature : 20, 21 et 22 octobre 2023

Cette 10^e édition comporte de belles nouveautés et commencera le vendredi par une journée dédiée aux entreprises. Le week-end se poursuivra le samedi avec la marche nordique chronométrée de 8km, suivie par notre traditionnelle randonnée semi-nocturne qui se terminera dans les jardins du château éclairés aux flambeaux. Un dîner, sur inscription, est proposé dans la Grange.

Le lendemain matin, à partir de 9h, début des « festivités » avec les courses enfant, dont celles des poussins, benjamins et minimes qui seront chronométrées ! Puis dès 9h50, départs des Courses nature de 8km, 14km et 23km.

Nouveauté en cette journée du dimanche, une course à obstacles de 6km dans la forêt, ouverte à partir de 16 ans.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour vivre avec nous cette aventure sportive et conviviale ! Si vous êtes volontaire, merci de vous faire connaître au 05 46 95 60 10 ou contact@amicour.fr

20^e marché de Noël :

les 2 et 3 décembre 2023

Adhésion à l'association

Profitez des avantages que proposent l'adhésion à Amicour : venez visiter quand vous le désirez, bénéficiez de tarifs réduits pour des animations (soirées contées, Sites en Scène...) et participez à de belles expériences en venant nous aider ponctuellement pour les grandes manifestations telles que la Course nature !



Pour obtenir un bulletin d'adhésion, vous pouvez passer au château, le demander par mail à : contact@amicour.fr ou par téléphone au 05 46 95 60 10 (nous vous l'enverrons par courrier).

Tai-Chi

L'activité se poursuit le mercredi soir avec la découverte de l'enchaînement qui constitue la base de la pratique. Les participants ont ainsi la possibilité de renforcer notamment l'ancrage et la détente du corps pour atteindre un état méditatif dans le mouvement.

Une sortie en plein air a eu lieu fin juin à Rochefort sur les bords de Charente.

Nous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances d'été et vous donnons rendez-vous au forum des associations début septembre. associationtaichisp@gmail.com



L'Association des Parents d'Élèves



Durant cette année scolaire 2022-2023, l'association des parents d'élèves de St-Porchaire a organisé plusieurs animations. Certaines anciennes comme le vide-grenier, les bourses à l'enfance ou les ventes de gâteaux, saucissons et sapins étaient réclamées par beaucoup. D'autres nouvelles comme le carnaval, le karaoké ou les olympiades ont permis de tester de nouvelles choses dans la commune.

La fin de l'année scolaire est arrivée et avec elle, **la kermesse des écoles** où petits et grands se sont amusés comme des fous !

Dans l'enceinte des écoles, des activités pour tous les jeunes (sur la carte d'identité ou dans la tête) ont été proposées tout au long de la journée. Le tirage de la tombola a finalisé cette magnifique journée avec de nombreux lots et des gagnants heureux.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, membre ou non de l'association, dynamiques et souriants, qui donnent de leur énergie et de leur temps, et grâce à qui tout devient possible.

À très vite pour de nouvelles aventures !

Nos prochains rendez-vous :

• Courant automne 2023 :

Assemblée générale

• Début octobre : Loto

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous devant les écoles le lundi 4 septembre pour de nouvelles aventures ! !

Pour nous contacter :

APE au 07 68 40 43 71

ape.stporchaire@yahoo.fr ou par l'intermédiaire des enseignants

Retrouvez-nous aussi sur

Facebook : « Ape St Porchaire »

Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club

La fin de saison 2022-2023 arrive à son terme;

Concernant les résultats sportifs de cette année, notre équipe première, dont le championnat n'est pas encore terminé peut espérer rester en 3^e division ; notre équipe vétérans termine en fin de tableau, saison difficile avec beaucoup de blessés ; beau parcours de l'équipe du walking-foot et de nos équipes jeunes qui nous auront régales pendant toute la saison.

Quoi de neuf pour la saison prochaine 2023-2024

Le SPCR FC a depuis 3 années une entente avec les clubs de Pont l'Abbé, de Nieulle sur Seudre et Le Gua pour les U14 au U18.

Cette entente fonctionnant très bien, nous avons voulu avec les différents clubs passer à la vitesse supérieure en faisant un groupement de jeunes allant des U6 aux U19.

Pourquoi une entente sportive pour les jeunes pour la saison 2023-2024 est en train de prendre forme entre les clubs de Pont l'Abbé, l'ESNG et le SPCR FC ? C'est une nécessité pour la survie de nos clubs. Aucun des clubs qui a choisi cette formule ne le fait par dépit mais par choix. Une entente peut permettre d'avoir un plus grand nombre de joueurs et de pouvoir gérer plus facilement les problèmes d'effectif. L'objectif étant principalement de continuer à se développer et à fédérer les pratiquants de nos localités et de mieux prévoir l'avenir.

Dans tous les cas nous y trouverons des intérêts communs. Par exemple : l'accès à des terrains, le renforcement de l'effectif d'une équipe, la mutualisation des compétences des bénévoles, des dirigeants et entraîneurs, etc.

Et si la qualité de la pratique s'améliore grâce à ces mutualisations, les résultats seront également meilleurs.

Cette collaboration nous semble idéale pour tout pratiquant ou coach qui aime son sport

En effet, cela permet de s'épanouir davantage en pratiquant plus, ou en ayant la responsabilité d'un groupe plus complet et structuré. **Sur le plan sportif, cette entente ne peut être que bénéfique.**

Concernant les entraînements :

• Pour les seniors : lieu d'entraînement St-Porchaire (mardi et jeudi à partir de 19h)

Responsable Cédric Merceron au 06 33 29 59 63

• Pour les vétérans : lieu d'entraînement St-Porchaire et Corme-Royal (lundi à partir de 19h)

Responsable Olivier Gachet au 06 15 21 96 15 et Jonathan Roy au 06 88 94 71 37

• Pour le walking-foot (football en marchant réservé aux plus de 50 ans, les équipes peuvent être mixtes).

Lieu d'entraînement St-Porchaire (mercredi à partir de 19h)

Responsable Laurent Saint-Pierre au 06 81 41 01 61

• Pour les U6 aux U11 : lieu d'entraînement sera sur le site de Corme-Royal (lundi et mercredi soir à partir de 18h15)

• Pour les U12-U13 : lieu d'entraînement se fera sur le site de St-Porchaire (lundi et mercredi soir à partir de 18h15)

Responsable Frédéric Maguis 06 86 04 21 33

Concernant nos manifestations nous avons de programmé :

• Samedi 2 et dimanche 3 septembre Tournoi International de walking-foot à St-Porchaire

• Dimanche 27 août brocante de la St-Louis à Corme-Royal

• Fin septembre (date à déterminer) soirée entrecôte à Corme-Royal

D'autres manifestations sont en cours de programmation et seront communiquées sur les réseaux et journaux locaux.

Pour ce qui est de l'encadrement, il faut remercier l'ensemble des dirigeants et bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité dans les activités régulières, que ce soient les entraînements ou les nombreuses tâches matérielles effectuées pour le bien-être des joueurs

Tous, bénévoles, joueurs et joueuses voulant pratiquer le football dans la joie et la bonne humeur sont les bienvenus.

Club de gymnastique volontaire et de marche



Pour cette saison qui s'achève bientôt, le nombre de nos adhérents s'élève à 119, il a retrouvé le niveau d'avant la crise sanitaire.

Notre club vient d'obtenir le renouvellement du « **LABEL QUALITE CLUB SPORT SANTE** » décerné par la Fédération française EPGV pour 4 ans.

Les activités du club se poursuivent et se diversifient :

Maintien de :

- notre participation au Téléthon
- la « rando-crêpes », randonnée d'hiver ouverte à tous, suivie d'un moment de convivialité.
- la randonnée semi-nocturne de fin de saison : elle a eu lieu le samedi 1^{er} juillet après un repas tiré du sac à Port des Barques et à l'île Madame.

Des nouveautés :

- une randonnée « collecte de déchets » sur le sentier balisé par Coeur de Saintonge « La route de Pierre Loti » avec le soutien de l'Hyper U de Saintes.
- une rencontre avec le club « Les 100 pieds pontilabiers » pour une randonnée commune.

Le club participe, par ailleurs, aux diverses réunions et activités du CODEP, notamment l'action « PRENEZ EN MAIN VOTRE CAPITAL SANTE » qui se traduit cette année par des activités en extérieur.

Nos projets à court terme :

- Le club sera présent pour le forum des associations le samedi 9 septembre 2023 et les activités reprendront le lundi 4 septembre 2023
- La sortie familiale d'automne hors département aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023, nous partirons en direction de la Vienne.

Nous souhaitons vous retrouver ou vous accueillir très nombreux en septembre prochain.

Judo Club

« S'il y a des efforts, il y a toujours des accomplissements »

Jigoro Kano

Effort est collectif au Judo Club de St-Porchaire ! Ensemble, nos judokas se sont entraînés toute l'année. En étant respectueux des lieux et des camarades, en s'entraînant pour surmonter les difficultés, en s'encourageant lors des différents tournois, en travaillant ensemble pour s'élever plus haut.

Ainsi, en plus des différentes médailles récoltées avec fierté par tous, petits et grands, garçons ou filles, lors des différentes animations de l'année, 2 benjamins se sont qualifiés pour représenter le club en dehors



de la Charente-Maritime : Maëlle Barbreau (11 ans) en inter-départements, et Kelyan Touret (10 ans) jusqu'au championnat régional Nouvelle-Aquitaine.

Côté technique et perfectionnement, Ethan Kerdraon (2006) a passé haut la main une première étape pour l'obtention de la ceinture noire.

Sous le regard attentif et bienveillant de notre enseignant Vivien Reneaume, les jeunes comme les moins jeunes se défoulent et progressent ensemble dans une ambiance chaleureuse et échangent avec plaisir leurs connaissances avec les plus novices.

Nous avons pu partager cette année encore différents moments conviviaux autour d'un arbre de Noël, ou d'une galette des rois, et nous nous réunirons une dernière fois pour terminer la saison sportive lors d'une journée avec nos licenciés et leurs familles.

	17h45 - 19h00	19h00 - 20h30
MARDI	Mini-poussins à Minimes 2016 - 2009	À partir de cadets - débutants et confirmés 2008 et plus
VENDREDI	Mini-poussins à Benjamins 2016 - 2011	À partir de minimes - débutants et confirmés 2010 et plus

Contact :

Au dojo sur les créneaux d'entraînements (rue du Collège à Saint-Porchaire)

Mail : judoclub.stporchaire@laposte.net

Site internet : <https://jc-stporchaire.clubeo.com/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/judo.club.saint.porchaire>

Téléphone : 06 51 69 87 97

Les P'tits Héros Charentais-Maritime



L'association « Les P'tits Héros Charentais-Maritime » est née en début d'année sur la commune à l'initiative de Denis Poty et Dan Courpron.

De manière ludique et selon l'âge des enfants (découpé en 3 cycles d'âges), nous les sensibilisons à prévenir les risques, à se protéger et à protéger les autres, à alerter les secours et prodiguer les gestes qui peuvent sauver.

Nous intervenons sur le département, à la demande et selon nos disponibilités, dans le milieu scolaire, dans les centres de loisirs, en milieu associatif et dans le cadre privé (anniversaire, entreprises, etc).

L'association était présente les 15 et 16 mai à l'école élémentaire de Saint-Porchaire pour une initiation aux 58 élèves de CM1 et CM2. L'association compte aujourd'hui 8 bénévoles ; si vous souhaitez nous rejoindre, que vous soyez issus ou non du secteur médical, n'hésitez pas à nous contacter : charentais-maritime@lesptitsheros.fr

Protéger Alerter Secourir est l'affaire de tous !



Tennis Club

Cette saison 2022/23 est bien lancée, puisque le club a enregistré 117 adhérents.

Des équipes hommes et femmes séniors, ont pu faire les championnats hivers et printemps, ce qui fait en tout une dizaine d'équipes adulte à gérer, merci aux capitaines.

De plus, grâce à la persévérance et au dynamisme des éducateurs Jean-Louis et Thierry, 5 équipes jeunes (2 chez les filles et 3 chez les garçons) sont inscrites en championnat.

Pour la première fois, depuis plus de 15 ans, le Père Noël est passé voir les plus petits, dans notre club house, lors d'une journée d'animation fin décembre, organisée par les dirigeants, à l'initiative de Thierry Giron et son épouse. Cette journée s'est terminée par un pot d'amitié avec les parents.

Pour cette fin de saison, le club a organisé une fête du tennis, le week-end du 10/11 juin. Le samedi après-midi une animation avec les jeunes et le lendemain matin avec les adultes et un barbecue / pique-nique.

Aussi, le Tournoi Open réservé aux licenciés(es) de tous les clubs s'est

déroulé du 15 juin au 2 juillet 2023, et a clôturé cette saison, après deux ans d'interruption.



On vous attend nombreux la saison prochaine, début septembre. Vous pouvez déjà vous inscrire, pour plus de renseignements par mail : tc.stporchaire@live.fr. Sportivement les dirigeants.

Théâtre' Ô Vert



Les représentations de fin de saison !

Le jeudi 15 juin, les deux groupes primaires ont fait leur représentation au théâtre de la Roche-Courbon. Cambriolage dans un train et le Mal de gorge de Satan étaient à l'affiche.

Les deux groupes collège ont, eux, joué le samedi 1^{er} juillet à 20h30 à la salle multipôle de Saint-Georges des Coteaux. Ils et elles ont placé la barre haut cette saison. Une représentation de Ubu Roi de Jarry, et des extraits de Musset. Le spectacle a tenu ses promesses ! En tout cas, le travail de la saison se sera fait dans la bonne humeur et studieusement.

Les adultes retrouveront la cour de la mairie, plus tard qu'à l'accoutumé. Il faudra patienter jusqu'à la rentrée - les 14 et 15 septembre à 20h30 - pour les voir jouer la pièce « Les Belles-sœurs ». Un dîner de famille qui tournera au jeu de massacre quand une fille « impressionnante », va se rajouter. Les belles-sœurs vont finir par soupçonner leurs partenaires de les avoir trompées avec elle. Le groupe adulte qui renoue avec bonheur un travail autour d'une pièce complète sera enchanté lui de vous la présenter.



Pour rappel, l'association Théâtre' Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé(e)s.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir : Les ateliers théâtre enfant à Saint-Porchaire, salle multi-activités :

- le mardi de 17h30 à 18h30 pour les 7-10 ans (primaires).
- le mardi et vendredi de 18h30 à 20h pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

Les ateliers théâtre adultes à Saint-Porchaire, salle multi-activités :

- le mercredi de 20h30 à 22h

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THEATR'Ô VERT

Damien Pagot : 06 82 73 59 82

theatrovert@orange.fr / www.theatrovert.fr

[facebook.com/theatrovert17](https://www.facebook.com/theatrovert17)

Sortir

le calendrier
des manifestations

Toutes les manifestations
sont à retrouver sur le site

www.st-porchaire.fr
/ rubrique agenda



JUILLET



Du 3 au 6

Sites en scène au château de la Roche-Courbon
Théâtre «César»

Du 7 au 13

Les Marchés festifs : marché de producteurs
et artisans locaux
Restauration/buvette et animation musicale
Place Eugène Bézier - 18h / 22h

Jeudi 13

Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal
organisé par la commune

Dimanche 23

Fête médiévale au château de la Roche-Courbon
Spectacle équestre, combats de chevaliers,
marché médiéval

AOÛT



Mercredi 2

Concert du festival international Eurochestreries
Ensemble de trombones allemand
en l'église de Saint-Porchaire
Organisé par la commune

Du 13 au 20

La semaine du génie manuel
Organisée par le château de la Roche-Courbon

SEPTEMBRE



Du 2 au 3

Tournoi international de walking-foot
Organisé par le St-Porchaire - Corme-Royal Football Club

Samedi 9

Forum des associations sur le parking
de l'aire sportive

Du 14 au 15

Théâtre «Les belles-sœurs»
Organisé par Théâtre'O Vert

Du 16 au 17

Journées Européennes du Patrimoine
Visites au château de la Roche-Courbon

Dimanche 24

Concert symphonique en l'église de Saint-Porchaire
Organisé par le comité des fêtes

OCTOBRE



Dimanche 1^{er}

Tournois d'échec
Organisé par les Ateliers Artistiques du Bruant

Dimanche 15

Repas des anciens

Du 20 au 22

Course nature au château de la Roche-Courbon

NOVEMBRE



Du 4 au 5

Journées du vin d'Alsace et de la choucroute

Samedi 11

Cérémonie de Commémoration de l'Armistice

Samedi 25

Manifestation Une Naissance Un Arbre

DÉCEMBRE



Du 3 au 4

Marché de Noël au château de la Roche-Courbon

Numéros utiles...

Numéros utiles

MÉDECINS

Cabinet médical05 46 95 54 45
103 rue Nationale
Dr Andréa Poppelier
Dr Pauline Pourrat
Dr Simon Forget

DENTISTES

Dr Jean-François Primault05 46 74 57 08
43 rue Nationale
Dr Jérémy Oyhanto 05 46 72 20 17
Dr Malda Damaa
28 rue Nationale

PHARMACIE

Pharmacie du Château
62 rue Nationale05 46 95 60 25

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jacques Elsen - Jessica Thévin - Nicolas Santos
12 rue de l'Allée Verte05 46 95 60 23

INFIRMIÈRES

Amélie Poujon - Christophe Dupouts
64 rue Nationale07 72 50 73 80
Marylène Dusseval - Estelle Chailloux
78 rue Nationale06 82 53 47 79

SAGES-FEMMES

Adeline Saint-Martin
78 rue Nationale06 44 80 41 72
Vinciane Collard07 84 86 12 67
64 rue Nationale

PODOLOGUE

Laurence de Lignieres-Bonnet05 46 93 06 55

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire
61 rue Nationale05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et Jour05 46 74 34 73



POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

CENTRE DE SECOURS
SAINT-PORCHAIRE
05 46 95 68 93

GENDARMERIE
SAINT-PORCHAIRE
05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON
05 56 96 40 80

CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES
05 46 95 15 15

CENTRE HOSPITALIER
DE ROCHEFORT
05 46 88 50 50

PREFECTURE
DE LA ROCHELLE
05 46 27 43 00

SOUS-PREFECTURE
DE SAINTES
05 46 27 43 00

EDF
0800 12 33 33

REGIE D'EXPLOITATION
DES EAUX (RESE)
05 46 96 91 06

